



Avant-propos	2
Le SERAC en bref	5
Présentation	6
Organisation	9
Quelques chiffres	10
Institutions et patrimoine	13
Bibliothèque et Musées cantonaux	14
Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne	17
Mots des directions	20
PLATEFORME 10, Musées cantonaux et quartier des arts	23
Patrimoine mobilier et patrimoine immatériel	27
Quelques chiffres	28
Encouragement à la culture	31
Aides aux institutions et organismes culturels	32
Aides aux projets culturels	33
Palmarès 2021	36
Accès à la culture	38
Soutien aux écoles de musique reconnues	39
Interventions artistiques sur les bâtiments de l’État	39
Quelques chiffres	40
COVID-19	42
Annexes	49
Bases légales	50
Direction du SERAC	50
Fonds cantonaux de financement et commissions d’attribution	51
Liste des acronymes, impressum	52

Avant-propos



« La prospérité montre les heureux, l'adversité montre les grands », écrivait Pline le Jeune. Même si elle remonte au premier siècle de notre ère, cette maxime résume étrangement bien l'année culturelle 2021.

Comme en 2020, les dommages causés par le COVID-19 pour la culture, ainsi que pour celles et ceux qui la font vivre et rayonner, ont été conséquents : nouvelles fermetures et restrictions jusqu'à la mi-avril, introduction du certificat COVID dès 16 ans à la mi-septembre et de la règle dite des « 2G » fin décembre. Cependant, comme en 2020, la vivacité de notre scène culturelle, son dynamisme, son audace, sa soif de découverte et d'expérimentation, son besoin de connexion et de partage n'ont à aucun moment faibli devant les difficultés. Actrices et acteurs culturels professionnels, associations, musées, festivals, salles de spectacle ou de musique, cinémas, théâtres ou encore librairies se sont constamment ajustés et mobilisés. La scène culturelle vaudoise dans son ensemble a maintenu la création artistique à un haut niveau de qualité – en sont une preuve éclatante la richesse, la diversité et la pertinence des 113 projets de transformation soutenus grâce au dispositif mis en place avec la Confédération. Elle a également assuré le rôle essentiel qui est le sien auprès de la population – d'autant plus important en des temps incertains –, mais aussi celui qu'elle joue pour l'économie. Et ce dernier point, connu depuis longtemps mais rendu particulièrement visible par la pandémie, est à souligner. La brochure publiée en septembre avec Statistique Vaud le démontre aisément : en 2019, l'économie créative vaudoise représentait en effet 11,1% de l'économie générale du canton, avec 5900 entreprises et 4,2% des emplois du territoire¹.

En 2021, le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud (SERAC) a assuré la totalité de ses missions, en plus de celles, nouvelles, occasionnées par les conséquences de la crise sanitaire, et ses maîtres mots ont continué à être « engagement », « coordination » et « écoute ». L'interactivité entre élues et élus, entre administrations de tout niveau institutionnel ou encore entre ces dernières et le terrain a continué à être intense et riche d'enseignements. Outre les 834 demandes de subventions « ordinaires » qui lui sont parvenues, notre secteur « Encouragement à la culture » aura reçu un total de 1348 dossiers supplémentaires découlant des instruments mis en place en raison du COVID². Une augmentation de plus de 160%... et un véritable tour de force après un exercice 2020 tout aussi dense ! Diverses démarches en faveur de l'accès à la culture ont par ailleurs été poursuivies, comme celle du Passculture, qui a permis aux jeunes et personnes en formation postobligatoire de bénéficier gratuitement de l'offre de plus de 40 lieux culturels.

Enfin, l'année 2021 s'est montrée résolument fertile et prometteuse pour les institutions patrimoniales cantonales. La Fondation de droit public Plateforme 10 a été créée en janvier, la cérémonie de remise des clés de l'édifice destiné à Photo Elysée (Musée cantonal pour la photographie) et au mudac (devenu cantonal la même année) s'est déroulée en novembre et l'emménagement des équipes a été initié en décembre.

Autre événement muséal marquant cette année 2021 : la décision d'entamer le processus de création d'un Muséum cantonal de sciences naturelles, qui réunira dès 2023 les collections cantonales de géologie, de zoologie et de botanique ainsi que les équipes actuelles. Outre une activité soutenue en coulisses, la Bibliothèque cantonale et universitaire a quant à elle poursuivi l'enrichissement de son offre numérique gratuite et aménagé un nouvel espace d'accueil sur son site de la Riponne. Les Musées du Palais de Rumine (sciences et histoire) ont démonté leur deuxième grande exposition commune, « Exotic ? », en février pour en ouvrir une troisième, intitulée « Froid », en juin. Les Musée et Jardins botaniques cantonaux ont entièrement remanié leur Jardin médicinal et des fréquentations record ont été enregistrées par les Site et Musée romains d'Avenches et le Musée cantonal des Beaux-Arts.

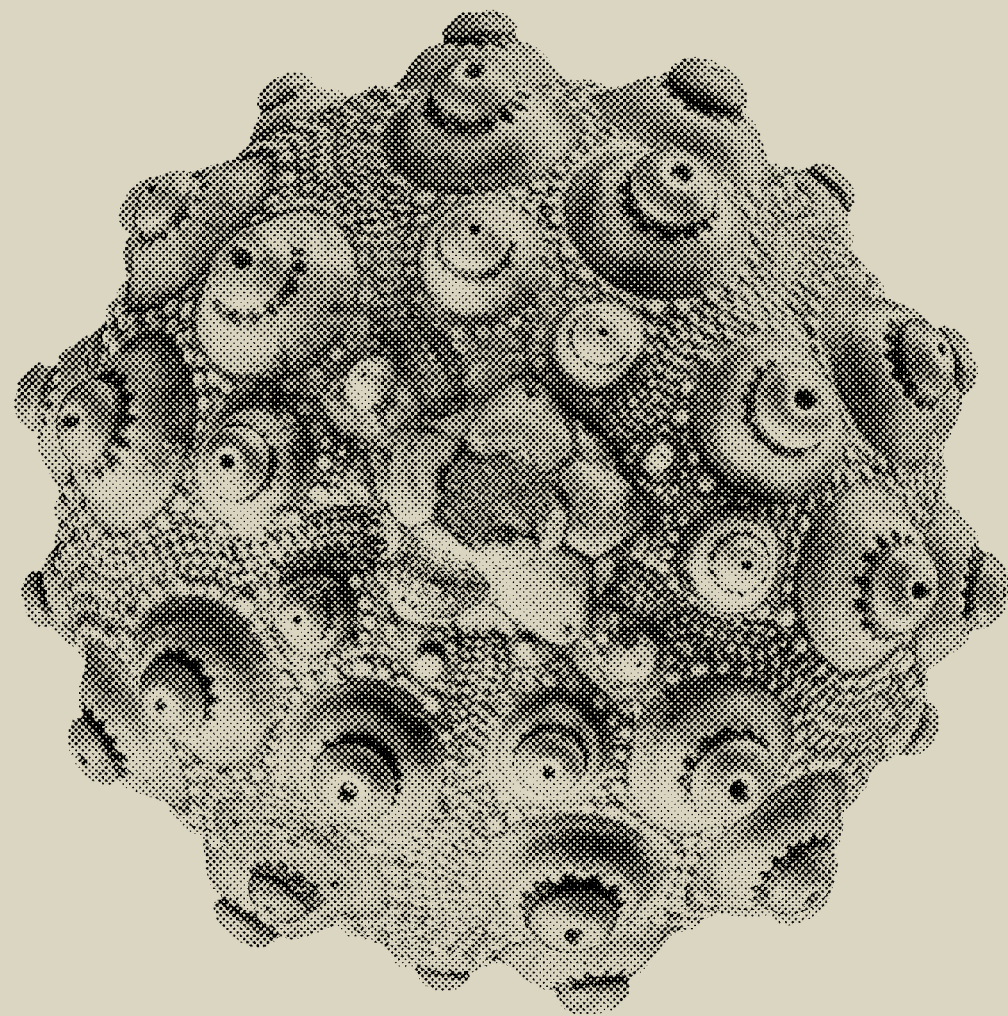
2021 a donc été, à tous points de vue, une année intense. Intense en émotions, intense en efforts à déployer, en agilité à démontrer, en interrogations et en insécurité à affronter. Mais aussi – et c'est ce qui me réjouit tant au moment de signer cet avant-propos – intense en adaptations inédites et en remarquables innovations. Car le secteur culturel vaudois, si important pour l'économie du canton ainsi que pour notre ouverture et notre bien-être à toutes et tous, a réussi à nouveau à démontrer qu'il savait, en toutes circonstances, s'adapter et innover. Qu'il savait, comme l'écrivait Pline le Jeune, déployer sa grandeur dans l'adversité.

Nicole Minder
Cheffe du SERAC

¹ Statistique Vaud et Service des affaires culturelles, 2021, « Les pratiques culturelles dans le canton de Vaud en 2019 », p.9
² Indemnisations pour pertes financières et contributions à des projets de transformation – dispositif d'aide fédéral financé paritairement avec les Cantons – ainsi que Bourses de recherche et de développement – dispositif transitoire uniquement cantonal

Le SERAC

en bref



Présentation

Qui nous sommes

- Créé en 1990, le SERAC est rattaché au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Il fonde son activité sur les lois cantonales ainsi que sur les objectifs stratégiques du Conseil d’État en matière de culture.
- Sa large palette d’actions en fait l’un des plus importants protagonistes de la politique culturelle en Suisse: au niveau national, Vaud pointe en effet au troisième rang en termes d’importance des subventions publiques accordées (canton, communes, loteries)³.
- L’ensemble du SERAC représente 191,25 postes équivalents temps plein (ETP). En tout, cela correspond à quelque 440 personnes engagées, à durée déterminée ou non, par le Service.

Notre mission

- Nous élaborons, développons et mettons en œuvre, pour le Conseil d’État, la politique culturelle du Canton de Vaud.
- Nous supervisons la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL) ainsi que les musées cantonaux rattachés au Service et encourageons la culture dans tout le canton en répondant aux besoins des actrices et acteurs culturels professionnels ainsi que de la population.
- Nous facilitons les échanges entre les différentes institutions publiques et privées en charge du soutien à la culture et favorisons les partenariats.
- Nous participons à faire connaître, au niveau régional et national, la politique culturelle du Canton.

Nos valeurs

- Nous veillons au respect de la liberté de création et favorisons la diversité des types d’expressions culturelles.
- Nous défendons une culture « par » et « pour » toute la population sur l’ensemble du territoire cantonal.
- Nous offrons un service public efficient et de qualité.

Nos bases légales

- LVCA: loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique
- LPMI: loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel
- LEM: loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique
- LFP10: loi du 26 novembre 2019 sur la Fondation de droit public Plateforme 10

Notre champ d’action

Institutions au service de la population

- Nous assurons le fonctionnement de six institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles: la BCUL ainsi que les musées cantonaux, qu’ils soient rattachés à l’Administration cantonale ou constitués en fondation de droit public, comme la Fondation Plateforme 10, qui regroupe le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Musée cantonal pour la photographie (Photo Elysée) et le Musée cantonal de design et d’arts appliqués contemporains (mudac).
- Nous gérons les services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l’Espace Arlaud, lieu accueillant diverses expositions et événements, et coordonnons l’utilisation du Dépôt et Abri des Biens Culturels (DABC), à Lucens.
- Nous œuvrons à la sauvegarde, à la valorisation et à l’inventorisation du patrimoine mobilier d’importance cantonale en mains privées, ainsi qu’à celles du patrimoine immatériel (« traditions vivantes »), en délivrant conseils et soutiens.
- Nous organisons les Journées Européennes des Métiers d’Art (JEMA) Vaud en collaboration avec l’Association Suisse des Métiers d’Art (ASMA).
- Nous publions la revue *PatrimoineS. Collections cantonales vaudoises*, pour faire mieux connaître les patrimoines mobilier et immatériel du canton.

Encouragement à la culture

- Nous assurons le soutien et l’encouragement cantonal à la vie culturelle, ainsi que l’aide à la création artistique professionnelle et à la diffusion, grâce à l’octroi de subventions régulières à des institutions, d’aides sélectives à des projets culturels, de bourses, de résidences et d’ateliers d’artistes à l’étranger, ainsi que par des appels à projets ponctuels. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l’expertise de commissions d’attribution spécialisées ou de jurys *ad hoc*.
- Nous encourageons l’éveil et la sensibilisation à la culture ainsi que la médiation culturelle, notamment par l’intermédiaire de subventions et de conseils lors de la conception de projets d’organismes culturels ou d’artistes destinés à des publics variés.

- Nous facilitons la rencontre du milieu culturel et celui de l’école et contribuons à sensibiliser les élèves à la culture en encourageant et soutenant des projets artistiques en milieu scolaire au travers des activités de la structure Culture-École.
- Nous participons au financement et à la coordination du programme « Sports – Arts – Études (SAE) Danse » en versant un montant annuel forfaitaire par élève directement à la structure de formation artistique fréquentée.
- Nous soutenons les écoles de musique vaudoises reconnues, par le biais de la Fondation pour l’enseignement de la musique (FEM).
- Nous nous occupons, avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), des concours d’intervention artistique sur les bâtiments de l’État.

Politique culturelle

- Nous suivons, pour le Conseil d’État, les projets culturels d’envergure du Canton, ainsi que les objets parlementaires ayant trait au secteur culturel.
- Nous procurons à l’Exécutif un accompagnement stratégique et administratif sur les dossiers transversaux.
- Nous produisons de l’information sur l’action culturelle de l’État pour nos collègues, pour l’ensemble de l’Administration et pour le public.
- Nous assurons la coopération et la coordination entre les différents niveaux d’intervention afin de favoriser le dialogue et de développer le rayonnement de la culture vaudoise par des échanges soutenus avec l’ensemble des actrices et acteurs culturels locaux et régionaux, mais aussi avec les instances régionales ou fédérales.

³ Office fédéral de la culture, *Statistique de poche de la culture en Suisse*, 2020, p.12

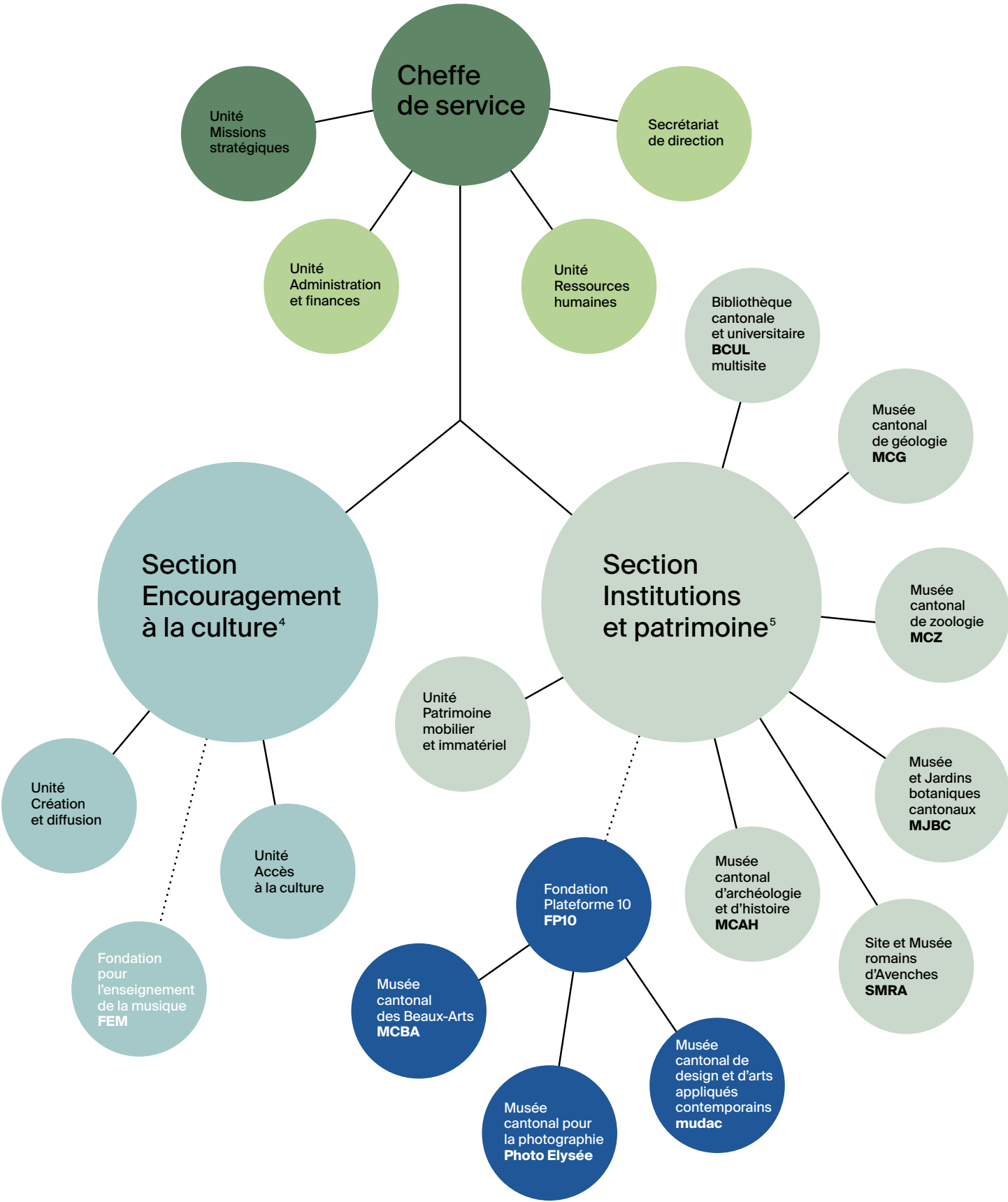
Présentation

Collaborations régionales et fédérales

– Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), organe spécialisé de la Conférence des directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP), qui conseille cette dernière sur les questions de politique culturelle: nous prenons part au dialogue national sur la politique culturelle suisse – Dialogue culturel national réunissant le Département fédéral de l’intérieur (DFI), la CDIP, l’Union des villes suisses (UVS) et l’Association des Communes Suisses (ACS).
– CDAC romande, conférence spécifique de la CDAC réunissant les six cantons romands et la Berne francophone: nous nous engageons fortement sur le plan de la coopération romande par l’intermédiaire de dispositifs de soutien communs destinés aux actrices et acteurs culturels professionnels de Suisse romande comme la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles), Label + romand arts de la scène, Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma), la FCMA (Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles) et Livre + soutien au livre romand.
– Villes et communes vaudoises: nous rencontrons régulièrement leurs responsables culturels dans un but de réflexion stratégique ainsi que d’échange d’expériences et de bonnes pratiques.

– Plateforme culturelle Canton-Communes: nous encadrons les rencontres entre la conseillère d’État en charge de la culture et les responsables politiques de différentes villes choisies pour assurer une représentativité de tous les districts du canton, afin de faire de la Plateforme un instrument collaboratif et prospectif de coordination culturelle cantonale.
– Faïtières artistiques: nous partageons régulièrement des réflexions avec l’ensemble des organisations représentant les branches du secteur.
– Conseil du Léman: nous participons au dialogue entre partenaires suisses et français, en apportant notre expertise dans le cadre des réflexions et des dispositifs de soutien en relation avec le secteur culturel.

Organisation



Organigramme du SERAC en 2021

Notre organigramme distingue les prestations du Service de ses fonctions stratégiques et transversales. Il met également en évidence l’ensemble des prestations affectées au secteur culturel – comme le soutien à la création et à la diffusion artistiques ou l’accès à la culture – et celles destinées à la population – telles les prestations des institutions patrimoniales cantonales. Chaque institution rattachée dispose de son propre organigramme détaillé.

⁴ Bases légales: loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique (LEM)
⁵ Bases légales: loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) et loi du 26 novembre 2019 sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (LFP10)

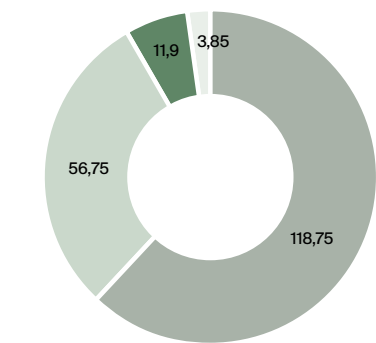
Quelques chiffres

Ressources humaines

191,25 ETP
440 collaboratrices et collaborateurs

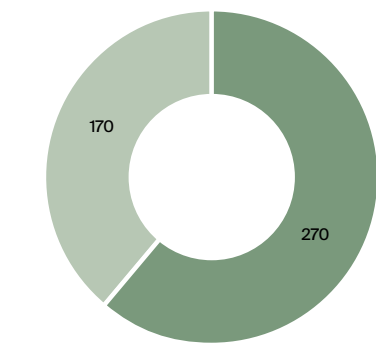
En 2021, le SERAC a comptabilisé 191,25 ETP⁶. Ces postes représentaient 270 personnes en fixe. À ces postes fixes sont venus s'ajouter 170 auxiliaires⁷. En 2021, le SERAC était composé de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes.

Postes équivalent temps plein (ETP)



BCUL
Musées (hors FP10)
Direction
Services Rumine

Personnes fixes et auxiliaires



Collaboratrices et collaborateurs fixes
Collaboratrices et collaborateurs auxiliaires

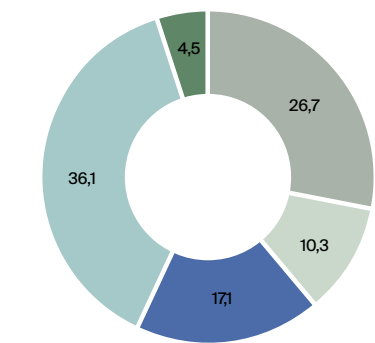
⁶ Hors FP10 et hors FEM, voir p. 9
⁷ Nombre total de personnes au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire sur l'année, variable en raison de la nature du contrat (par exemple, campagne de fouilles archéologiques, surveillance des salles, etc.)

Budget

94,7 millions
de francs

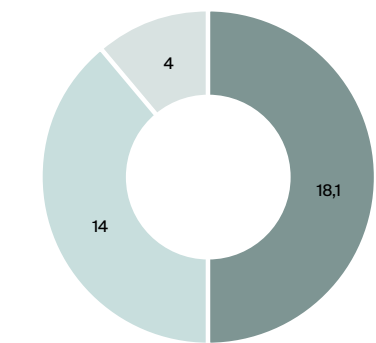
En 2021, un budget de l'ordre de 94,7 millions de francs a été engagé.

Budget par secteur en millions



BCUL
5 musées
Fondation Plateforme 10
Encouragement à la culture
Direction et Rumine

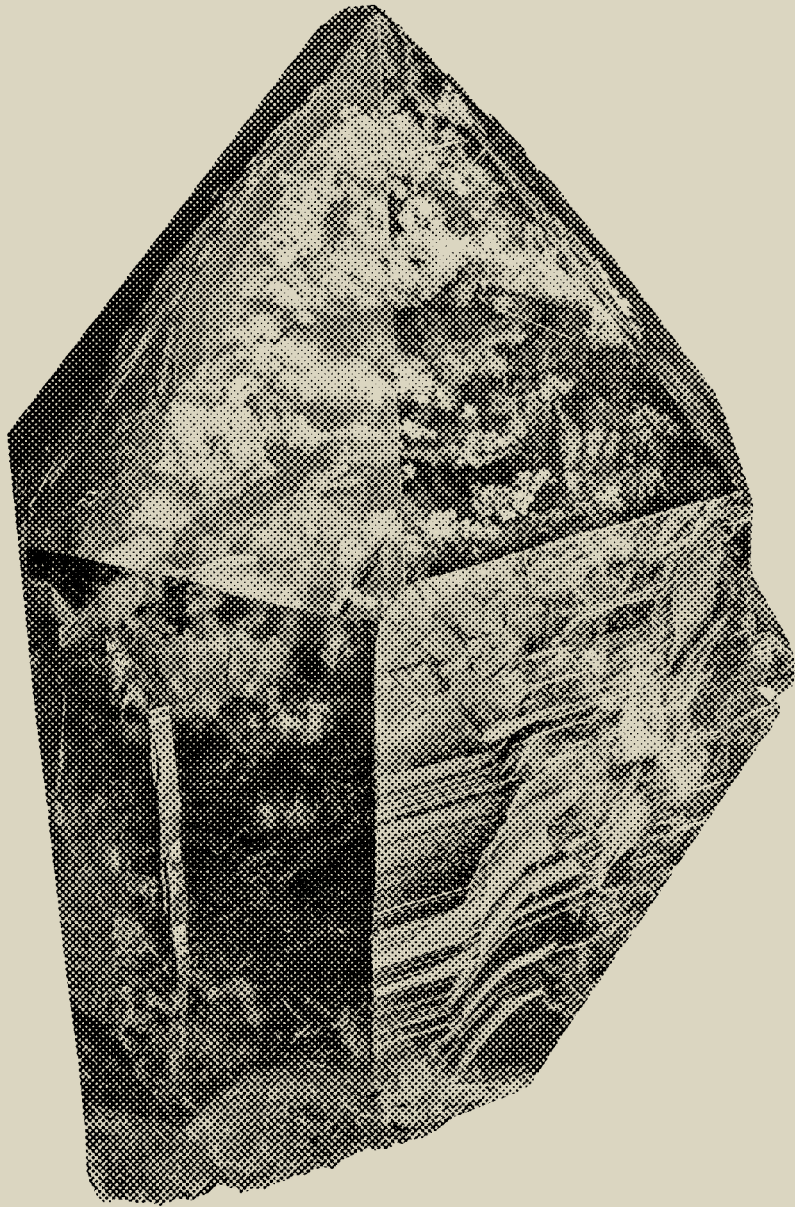
Encouragement à la culture



Aides structurelles aux organismes culturels
FEM
Aides sélectives aux projets

Institutions

et patrimoine



Cristal de quartz avec des inclusions de minéraux de chlorite. 525 millions d'années.
Diamantina, Minas Gerais, Brésil. Longueur : 10 cm. Don de l'Association des amis du Musée
de géologie. Collection du Musée cantonal de géologie

Bibliothèque et Musées cantonaux

Le patrimoine mobilier propriété de l'État de Vaud est géré selon les dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

Certaines institutions en charge des collections patrimoniales cantonales vaudoises sont rattachées au SERAC, en l'occurrence cinq musées cantonaux ainsi que la BCUL.

D'autres bénéficient d'un rattachement administratif différent. Ainsi, le Château de Morges et ses Musées (CMM) dépendent du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) et les Archives cantonales vaudoises (ACV) font partie de la Chancellerie d'État. De même, la Fondation Toms Pauli (collections de tapisseries anciennes et modernes), le Cabinet cantonal des estampes (installé à Vevey, au sein du Musée Jenisch), ainsi que les musées romains de Lausanne-Vidy et de Nyon et le Musée d'Yverdon et région (dits « musées reconnus » au sens de la LPMI) font l'objet d'une délégation de la part de l'État pour gérer des collections cantonales.

Services transversaux du Palais de Rumine et Espace Arlaud

La gestion opérationnelle des services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l'Espace Arlaud (lieu d'accueil) est assurée en tournus par les directions des trois musées cantonaux installés au sein du Palais et de la BCUL (en 2021, par la direction du MCG). Malgré une fermeture de deux mois sur l'ensemble de l'année en raison des mesures de restriction en vigueur, les salles de Rumine ont fait l'objet de plus de 450 réservations internes ou externes à l'Administration cantonale.

En 2021, l'Espace Arlaud a accueilli les expositions « Et les arbres demain ? » du 5 mars au 6 juin, « ECAL Diplômes 2021 » du 16 septembre au 7 novembre et une présentation du festival Les Urbaines du 3 au 12 décembre. Le lieu a accueilli plus de 6500 visiteuses et visiteurs.

Dépôt et Abri de Biens Culturels (DABC)

Le DABC, installé depuis 1997 dans les bâtiments d'exploitation et dans la salle des machines de l'ancienne centrale nucléaire expérimentale de Lucens, abrite une partie des collections cantonales. Une surface de 2174 m², sur 5495 m², est utilisée pour les collections. Dans le cadre du plan de sauvetage⁸ réalisé entre 2019 et 2021, ces dernières ont été mesurées en mètres cubes et mètres linéaires⁹. Dans le cadre du même plan, du matériel de première urgence a été acquis et des contacts ont été pris avec l'État major cantonal de conduite (EMCC) pour que le DABC soit identifié comme site d'importance cantonale. Un groupe de sauvetage sera également ultérieurement formé à la conduite (chaîne de communication, déploiement du matériel, analyse d'un sinistre).

⁸ Initié à la suite d'une interpellation parlementaire et souhaité de longue date par les utilisatrices et utilisateurs, le plan combine un plan des risques (2019-2020) et un plan d'évacuation (2020-2021). Il a été réalisé par Thierry Jacot, consultant en conservation préventive, en étroite collaboration avec un groupe de travail nommé par le Groupe technique des utilisateurs (GTU)

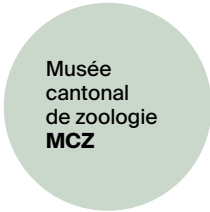
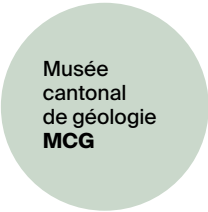
⁹ Soit: MCAH 1279 m³, MCZ 258 m³, MJBC 26 m³, ACV 23 m³, MCBA 81 m³, CMM 11 m³, FTP 3 m³, BCUL 17'052 m³ et Photo Elysée 178 m³

Six institutions patrimoniales sont directement rattachées au SERAC :

— 1 Bibliothèque cantonale et universitaire



— 3 musées de sciences naturelles



— 2 musées d'archéologie et d'histoire

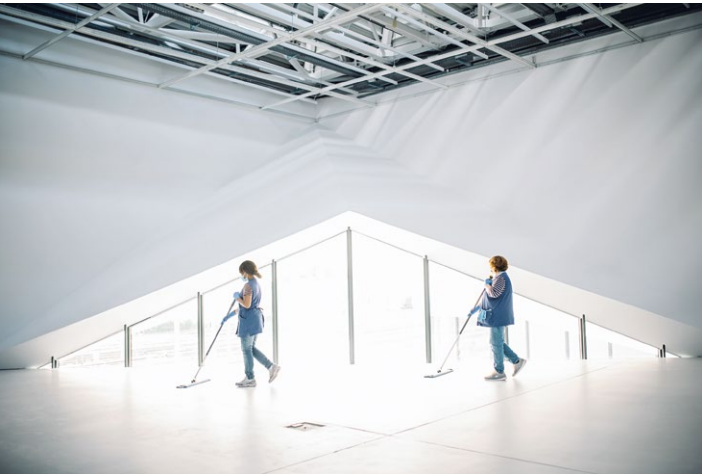
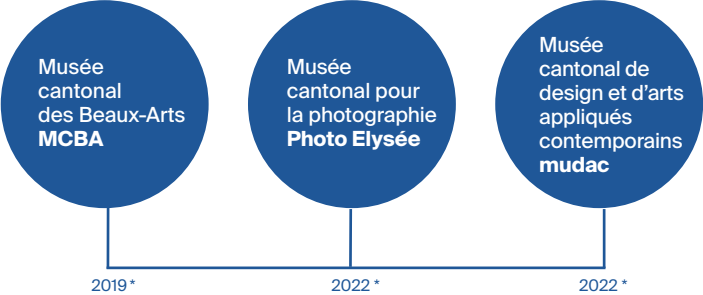


6 + 3

Trois autres institutions muséales cantonales, le MCBA, Photo Elysée et le mudac, se sont installées sur le site de Plateforme 10, à Lausanne. La première en avril 2019 et les deux dernières en décembre 2021.

Toutes trois sont pilotées par la Fondation de droit public Plateforme 10, créée au 1^{er} janvier 2021 et placée sous la haute surveillance du SERAC. Le nouveau quartier des arts du canton comprend également les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton.

— 3 musées d'art



Vue du mudac pendant les nettoyages des salles avant la remise des clés en novembre 2021

* Inauguration

Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne



Installée depuis 1905 au Palais de Rumine et depuis 1983 à Dorigny, la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL) est une institution à vocation culturelle, patrimoniale et académique. Sur ses six sites, 216 collaboratrices et collaborateurs œuvrent au service de la communauté académique et du grand public. Rattachée au SERAC, la BCUL a notamment pour mission¹⁰ de conserver le patrimoine vaudois, de développer tant ses collections en direction du grand public que celles nécessaires à l'étude des disciplines enseignées à l'Université de Lausanne (UNIL). La BCUL poursuit également une mission de médiation culturelle visant à permettre aux publics de s'approprier la culture et le savoir. Elle est chargée de la coordination des bibliothèques scolaires, gère les bibliothèques du gymnase Provence, du CEOL Renens et de la HEP Vaud et coordonne Renouvaud, le réseau vaudois des bibliothèques, qui en regroupe à ce jour 137. Par la taille de ses collections, la BCUL est l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse.

La BCUL joue un rôle prépondérant auprès de toutes les couches et de tous les segments de la population vaudoise ; elle constitue un pivot dans l'accès à la culture pour toutes et tous. Ses services sont gratuits. Ce cumul des fonctions scientifique, éducative et patrimoniale lui donne une dimension hors du commun dans le monde bibliothéconomique suisse. La BCUL est également un laboratoire pour l'observation et l'expérimentation de la transition numérique. Elle dispose de riches collections numérisées et a su s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation culturelle et scientifique.

En 2021

En mai, sur le site de la Riponne, le hall du libre accès a été transformé en un espace presse et exposition, ouvert, convivial et accueillant. Celui-ci permet de flâner, de se poser et de lire une vaste offre de journaux et de magazines. Pour mettre en valeur les expositions, de nouvelles vitrines modulables invitent le public à la visite et à la déambulation.

En septembre, les manuscrits de Charles Ferdinand Ramuz, l'un des écrivains et poètes vaudois les plus reconnus en Suisse comme à l'étranger, ont été acquis par le Canton. Déposé à la BCUL, ce fonds d'archives extraordinaire, qui n'a jamais été dispersé après la mort de l'écrivain, est préservé dans son ensemble dans une même institution.

Durant toute l'année, partant du constat que la fréquentation de ses sites a été impactée par la pandémie, la BCUL a étoffé son offre numérique gratuite à distance : livres à lire et à écouter, journaux, films, musique, formations en ligne ainsi que *Fringale*, un podcast original. Complémentaires aux prestations disponibles sur les six sites, cette offre numérique permet, indépendamment de sa proximité avec une bibliothèque, de se former, se divertir et se cultiver, ainsi que de promouvoir l'accès à la culture et aux savoirs.

Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne



Mise en service en 1983, l’Unithèque, l’un des six sites de la BCUL, a été conçue pour une université de 6000 étudiantes et étudiants, alors que l’UNIL en accueille plus de 15’000 aujourd’hui. Cette forte augmentation empêchant l’Unithèque de répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs, l’État de Vaud et l’UNIL ont démarré en 2015 un important projet d’extension du bâtiment actuel.

En 2021, la BCUL a maintenu ouverts les services de son site principal, malgré les travaux d’extension. Projet majeur du campus de l’UNIL, l’Unithèque agrandie et modernisée sera inaugurée en 2025. Les nouveaux espaces permettront au futur libre accès de disposer de près de 2000 places de travail, contre un peu plus de 860 actuellement.

Renouvaud

Depuis son lancement il y a cinq ans, le réseau Renouvaud n’a cessé d’évoluer. Il réunit 137 bibliothèques, dont 15 ont été intégrées en 2021, et constitue l’un des plus grands réseaux de bibliothèques en Suisse ainsi que l’un des premiers à utiliser une plateforme de dernière génération basée sur une technologie *cloud*.

L’ensemble du catalogue Renouvaud est composé de bibliothèques scolaires, communales, académiques, patrimoniales, spécialisées ainsi que de bibliothèques de gymnases et d’écoles professionnelles dans le canton de Vaud. Il offre plus de 4 millions de ressources physiques et près de 1,4 million de ressources numériques, dont des bases de données, des revues, des collections d’archives, et plus de 270 millions d’articles électroniques référencés. La BCUL est chargée de la gouvernance et de la coordination de ce réseau qui compte, en 2021, 70’578 usagères et usagers actifs.

Réserve précieuse

La Réserve des collections précieuses de la BCUL se trouve à l’Unithèque. Elle conserve tous les ouvrages et livres imprimés aux XV^e et XVI^e siècles, les *Valdensia* d’avant 1800, des livres rares richement illustrés ou superbement reliés, ainsi que des livres modernes, parfois uniques, souvent illustrés de gravures originales. Plus de 100’000 livres publiés avant 1871 sont accessibles à partir du catalogue Renouvaud. En partenariat avec le projet e-rara, la BCUL offre la consultation de nombreuses collections de livres numérisés par les principales bibliothèques suisses, notamment l’essentiel des livres parus en Suisse au XVI^e siècle. Un certain nombre de documents, comme des journaux et almanachs vaudois du XVIII^e siècle, sont consultables sur la plateforme Scriptorium.

Mots des directions

Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL)

2021 ne saurait se réduire à la gestion de la crise sanitaire : élargissement de l'offre des ressources numériques, aménagement d'un nouvel espace presse à la Riponne et enrichissement des collections patrimoniales sont au nombre des faits marquants de l'année écoulée. Cette dernière a surtout été marquée par l'acquisition des archives C. F. Ramuz, qui sont entrées dans les collections grâce à un achat exceptionnel du Canton. Cet ensemble unique y rejoint notamment le manuscrit autographe de *Aimé Pache, peintre vaudois*, qui fut offert à l'institution en 1936. Le fonds a été étudié dans le cadre de l'édition des *Œuvres complètes* par la Fondation C. F. Ramuz et par le Centre des Littératures en Suisse Romande de l'Université de Lausanne. Il sera prochainement mis en valeur lors d'une collaboration avec le futur espace muséal Ramuz à Pully.

Jeannette Frey, directrice



Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)

En 2021, le MCAH a retrouvé une fréquentation mensuelle moyenne similaire à celle d'avant la pandémie, si l'on fait exception des deux mois de fermeture en janvier et février. Cette bonne nouvelle est à l'image de l'année écoulée, pendant laquelle la plupart des grands événements habituels ont pu se tenir, avec des adaptations : Festival Histoire et Cité (en ligne), Journées vaudoises d'archéologie et Nuit des Musées. L'exposition « Froid », commune aux musées de Rumine, a ouvert en juin et montré une nouvelle fois la pertinence de thématiques transversales entre sciences naturelles et historiques. Parallèlement à ces activités visibles du public, les travaux de recherche, de réflexion sur l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des collections, de transfert d'objets du Château de La Sarraz et de préparation des événements de 2022 ont occupé tous les membres de l'équipe.

Lionel Pernet, directeur

Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)

2021 a été la deuxième année consécutive de crise sanitaire, engendrant fermetures, restrictions et autres contraintes pesant sur les lieux publics et particulièrement culturels. Mais, malgré cela, la fréquentation du Musée romain d'Avenches s'est avérée excellente. 17'600 visiteurs ont franchi la porte du Musée, plaçant 2021 juste derrière 2019, qui fut une année record avec 18'821 visiteurs. Ces chiffres réjouissants ne doivent toutefois pas masquer les problèmes auxquels fait face le Musée – exigüité des espaces d'exposition, difficultés d'accès, vétusté des locaux, pour ne citer que les principaux – et qui ne font que rendre plus pressant le projet de nouveau musée, encore au stade du plan d'affectation cantonal et des études de faisabilité.

Denis Genequand, directeur



Musée cantonal de géologie (MCG)

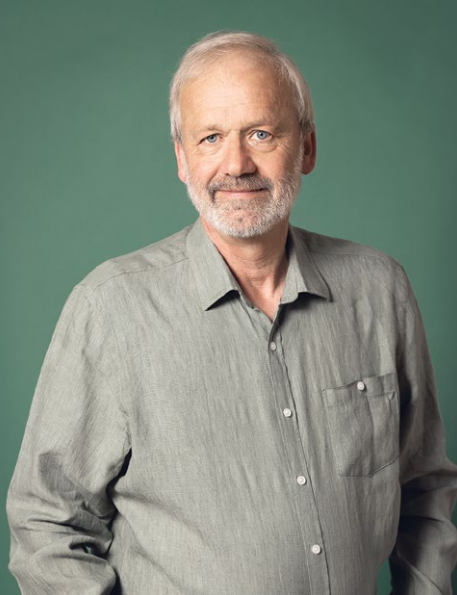
En 2021, année en clair-obscur, la face publique du MCG a vu se déployer l'exposition « Froid » et le retour de la Nuit des Musées. Du côté de la face cachée, les conservateurs et les conservatrices-restauratrices ont bien avancé dans ce travail de l'ombre qu'est le (re-)conditionnement des collections et la mise à jour de la documentation associée. Ils ont également dû faire face aux contrecoups de la pandémie, qui ont pris la forme de nombreux appels de collectionneurs et malheureusement aussi d'héritières et d'héritiers de cristalliers qui ont souhaité remettre leurs collections au Musée. Ce sont ainsi des milliers de spécimens qui ont été analysés, triés, évalués et pour certains intégrés dans les collections du MCG, et qui ont les honneurs du Palais de Rumine.

Gilles Borel, directeur

Musée cantonal de zoologie (MCZ)

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie, les musées ne pouvant ouvrir leurs portes au public qu'à partir de début mars. Mais l'activité en coulisses a été intense et le personnel n'a pas chômé : digitalisation des collections, mise en pratique de la nouvelle charte graphique du Palais de Rumine, préparation de PàKOMUZé, travaux de recherche. Le démontage de l'exposition « Exotic? », la remise en état des salles et le montage de l'exposition « Froid », tout cela en l'espace de quelques semaines, ont fortement mobilisé les équipes. Enfin, la décision de réunir les trois musées de géologie, zoologie et botanique en une seule entité, le Muséum cantonal de sciences naturelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, constitue certainement le fait marquant qui va solliciter le personnel de ces institutions pour les mois à venir.

Michel Sartori, directeur



Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC)

En 2021, les efforts ont porté sur les expositions temporaires et permanentes, ainsi que sur la gestion des collections. L'exposition « Trésor végétal » a été ouverte de mars à octobre. Les MJBC ont également conçu et réalisé le jardin de l'exposition « Froid », au Palais de Rumine. Enfin, le Jardin médicinal, sur le site principal de Montriond, a été entièrement remanié selon la systématique actuelle. Au Musée, un travail de recensement et de restauration a porté sur certaines collections prioritaires, alors qu'au Jardin, l'inventaire et l'étiquetage a été réalisé par les scientifiques ainsi que les jardinières et jardiniers botanistes. Les collaborations avec la Direction générale de l'environnement pour la multiplication d'espèces rares et menacées se sont poursuivies, ainsi que celles avec l'Université de Lausanne, pour la recherche et l'enseignement.

François Felber, directeur

PLATEFORME 10, Musées cantonaux et quartier des arts



PLATEFORME 10

2021 est une année particulière pour la Fondation Plateforme 10, marquée par la naissance de cette nouvelle institution. En regroupant en son sein le MCBA, Photo Elysée et le mudac, Plateforme 10 lie étroitement le destin de ces trois musées. Leurs singularités trouvent un écho dans une nouvelle proposition alliant la valorisation d'un patrimoine commun à l'éveil d'un quartier.

Il faut saluer ici l'important travail des équipes des musées et des services transversaux, que je remercie chaleureusement, ainsi que le soutien du Conseil de fondation et de l'État de Vaud à la concrétisation de ce projet hors du commun. L'ADN de Plateforme 10 est en cours de constitution : c'est celui d'une ambition artistique inaltérable dans ses collections, ses expositions et ses événements, de musées aux identités fortes tout en faisant vivre la marque du quartier, d'une inscription dans le paysage culturel national et international pensée sur le long terme, d'une recherche constante, de surprises fréquentes, de partenariats multiples, d'une convivialité omniprésente et d'une ouverture sur le monde.

Patrick Gyger, directeur général

L'idée de la création d'un quartier des arts remonte à fin 2008. Ce projet aura demandé près de 15 ans d'engagement et de travail pour se concrétiser. Encore en plein développement en 2021 sur le site des anciennes halles CFF aux locomotives de Lausanne, Plateforme 10 réunit désormais en un seul lieu le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) – lequel accueille en ses murs les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton –, Photo Elysée (Musée cantonal pour la photographie) et le mudac (Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains qui, le 1^{er} janvier, a fait l'objet d'un transfert de la Ville de Lausanne au Canton de Vaud).

La Fondation Plateforme 10 est pilotée par un Conseil de fondation, présidé par Olivier Audemars, et par un Conseil de direction. Elle a pour mission de veiller à la mise en application de la loi, sous la haute surveillance du SERAC, notamment dans le but d'assurer la gestion de l'ensemble qui comprend le MCBA, Photo Elysée et le mudac, et d'en développer les activités. Le financement public est assuré par le Canton. La Ville de Lausanne contribue encore au financement du mudac jusqu'en 2024.

En 2021

Des étapes essentielles du développement du quartier des arts vaudois Plateforme 10 ont été franchies en 2021. Le 1^{er} janvier, le personnel des trois musées a été transféré à la Fondation Plateforme 10 et Patrick Gyger a pris ses fonctions de directeur général.

Alors qu'en 2020 Photo Elysée et le mudac fermaient définitivement les portes de leurs sites, des visites, organisées en juin avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine, ont permis au public de découvrir les futurs espaces dessinés par le bureau portugais Aires Mateus. La remise des clés de leur nouveau bâtiment à Photo Elysée et au mudac s'est tenue le 4 novembre en présence des autorités cantonales et communales ainsi que d'actrices et acteurs culturels nationaux et internationaux. Après cette cérémonie officielle, le bâtiment a été ouvert au public durant un week-end, permettant à toutes et tous de découvrir son architecture unique ainsi que l'installation immersive de l'artiste Christian Marclay, spécialement réalisée pour cette occasion.

2021 aura également vu en décembre les collaboratrices et collaborateurs de Photo Elysée et du mudac emménager dans leurs nouveaux bureaux, ainsi que le changement complet des supports et réseau informatiques de la Fondation Plateforme 10.

Vue de l'installation « Déballage » de l'artiste Christian Marclay, au mudac, lors de la remise des clés en novembre 2021

Vue par drone du MCBA, du mudac et de Photo Elysée sur le site de Plateforme 10, février 2021

PLATEFORME 10, Musées cantonaux et quartier des arts



Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

«Entreprise agile»: l'un de ces termes de management tellement à la mode qu'on aimerait le bannir de notre vocabulaire. Pourtant, cette faculté d'adaptation à un environnement changeant est devenue une vertu dans le contexte culturel aussi. Cette seconde année régie par le COVID nous a en effet forcés, au niveau du programme des expositions, à raccourcir ici, rallonger là, à décaler, mais jamais à annuler et, au niveau de la communication et de la médiation, à inventer d'autres formats. Résultat: 100'000 visiteuses et visiteurs, ce qui prouve que la culture est un «besoin de première nécessité», même en temps de crise. Autre facteur de changement important: le passage à une fondation unique – passage complexe qui a permis auprès de notre équipe le développement d'une faculté de résilience exemplaire. Le point d'orgue en fut sans doute le week-end de remise des clés Photo Elysée/mudac, qui a démontré le potentiel d'un site complet avec trois musées et un large public, dont l'enthousiasme a été un facteur de grande motivation pour nous toutes et tous.

Bernard Fibicher, directeur

Vue de l'installation «Déballage» de l'artiste Christian Marclay, à Photo Elysée, lors de la remise des clés en novembre 2021

Musée cantonal pour la photographie (Photo Elysée)

En préfiguration à son déménagement et à l'ouverture en juin 2022 de ses espaces d'expositions dans son nouvel écrin à Plateforme 10, le Musée de l'Elysée, devenu Photo Elysée, a finalisé la rédaction de son Projet scientifique et culturel, ainsi que la métamorphose de son identité. Dynamique, inclusif et axé sur la durabilité, Photo Elysée affiche sa modernité et sa capacité à s'adresser à ses publics d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Toujours mobilisées par le très grand chantier des collections, les équipes de notre institution ont également œuvré à la production de l'exposition inaugurale commune aux trois entités de Plateforme 10 dédiée aux trains et aux gares, et à celles qui la suivront dans notre nouveau bâtiment. Pendant la fermeture, notre musée est allé à la rencontre de ses publics. Notre Photomobile y a veillé en partant sur les routes du canton de Vaud, des écoles et des institutions spécialisées pour réaliser gratuitement des ateliers autour de la photographie. Et pour celles et ceux intéressés par le quotidien d'une institution culturelle en pleine mutation, notre partenariat avec *Le Temps* a permis de le mettre en lumière sur le site <https://elysee.letemps.ch>.

Tatyana Franck, directrice



Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)

L'année 2021 a été celle de tous les changements. L'équipe du mudac a quitté la Ville de Lausanne au 1^{er} janvier 2021 pour entrer au sein de la Fondation Plateforme 10. Notre musée, fermé depuis septembre 2020, a su garder un contact fort avec son public par une série d'événements et de rencontres qui ont, sans cesse, dû s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Les préparatifs liés à notre déménagement ont représenté l'essentiel de nos activités. La programmation des expositions pour les trois années à venir, et surtout de celles liées à l'inauguration de juin 2022, a magnifiquement été prise en charge par l'équipe curatoriale. La coordination générale de notre nouveau mode de fonctionnement a représenté une importante charge de travail et a progressivement pris forme grâce aux échanges multiples et fructueux avec nos collègues de Photo Elysée, du MCBA et de la Direction générale. La mise en place de cette nouvelle gouvernance permet ainsi de construire ensemble, étape par étape, le nouveau quartier des arts Plateforme 10, qui va dorénavant être notre lieu de travail, d'activités et d'échanges avec le public. La remise symbolique des clés le 4 novembre 2021 fut un jalon essentiel de cette progressive prise de possession de notre nouveau bâtiment partagé avec Photo Elysée. Le compte à rebours est lancé et toute l'équipe du mudac est enthousiaste à l'idée de voir se concrétiser notre nouveau musée.

Chantal Prod'Hom, directrice

Patrimoine mobilier et patrimoine immatériel



Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015, la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) permet de protéger et/ou de valoriser des objets importants pour l'histoire du Canton, de même que ses traditions et des savoir-faire artisanaux et patrimoniaux. Le SERAC, par le biais de son unité Patrimoine, est actif dans ces deux domaines, puisqu'il gère, d'une part, deux inventaires cantonaux (l'Inventaire du patrimoine immatériel et l'Inventaire du patrimoine mobilier non cantonal) et encadre, d'autre part, la gestion du Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel, qui vise à soutenir des activités de tiers destinées à promouvoir ces patrimoines. Les requêtes sont examinées tous les trimestres par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel (CCPMI), qui préavise les dossiers avant décision finale par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Régulièrement en contact avec des propriétaires de patrimoines communaux et privés (paroisses, fondations, associations, etc.), le SERAC remplit un rôle de conseil et dispense de nombreuses recommandations pour conserver au mieux des biens, les faire restaurer, voire gérer une collection. Il assure ainsi un rôle de pôle de compétence autour des patrimoines immatériels et mobiliers en mains privées.

En 2021

Patrimoine mobilier

– En 2021 ont été signées onze nouvelles conventions d'inscription à l'Inventaire cantonal du patrimoine mobilier avec les communes de Luins (5 biens religieux, XVI^e-XVIII^e s.), Morrens (4 biens religieux, XVIII^e s.), Paudex (1 borne milliaire, II^e s. ap. J.-C.), Provence (5 biens religieux, XVII^e-XIX^e s.), Saint-Saphorin, Lavaux (6 biens religieux et 2 coffres en bois, XV^e-XIX^e s.) et Vich (6 biens religieux, XVII^e-XVIII^e s.), ainsi qu'avec la paroisse de Saint-Saphorin, Lavaux (3 biens religieux, XIX^e-XX^e s.).

– Le SERAC a réalisé l'étude et l'inventaire de la vaisselle liturgique de l'Eglise libre dans le canton de Vaud (1847-1965) ainsi que le marquage du mobilier du château de Coppet (793 biens), en collaboration avec l'équipe du laboratoire du MCAH, suite à la signature de cinq conventions établies en 2020. Le SERAC a également accompagné des propriétaires privés en vue de la préservation de leur patrimoine (par exemple une campagne photographique au château des Clées). Il a enfin analysé et documenté le mobilier historique du Palais de Rumine et publié avec le MCAH la revue *PatrimoineS* n°5, « Les musées vaudois d'histoire. Nouveaux horizons ».

Patrimoine immatériel

– En 2021, l'Inventaire du patrimoine immatériel vaudois s'est enrichi de deux nouvelles inscriptions: les Fêtes cantonales de gymnastique et la Navigation à voiles latines sur le Léman. Le SERAC a aussi suivi la rédaction de la nouvelle candidature suisse dans la liste représentative du patrimoine immatériel de l'UNESCO, la Saison d'alpage.

– Deux bourses destinées à financer la première Enquête photographique vaudoise ont été attribuées aux photographes Sarah Carp et Thomas Brasey¹¹. Ces derniers ont ainsi pu entamer un intéressant travail sur deux thèmes directement liés au patrimoine immatériel vaudois: la mécanique d'art et les brigands du Jorat.

– Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) n'ont pas pu avoir lieu, mais douze capsules vidéo¹² présentant le travail d'artisans et artisans ont été réalisées.

Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel

– Sept aides ponctuelles ont été accordées en 2021 sur un total de onze demandes déposées. L'ensemble des soutiens a conduit au versement de 118'800 francs.

Navigation à voile latine sur le Léman.
Déchargement de « La Reine Berthe » à Ouchy, vers 1920

Coffre en noyer et chêne de la fin du Moyen-Âge
appartenant à la Commune de Saint-Saphorin

¹¹ Voir p. 35

¹² www.metiersdart.ch

Quelques chiffres

Musées cantonaux¹³

8 millions
d'objets physiques
ou numériques conservés¹⁴

Les collections cantonales comprennent, entre autres, des monnaies, des cristaux, des fossiles, des artefacts, du mobilier, des bijoux, de la céramique, des vertébrés, des invertébrés, des spécimens, des graines, des pollens, des herbiers, des peintures, des sculptures, des installations, des tirages photographiques, des négatifs, des diapositives ou encore des vidéos, sans compter des kilomètres d'archives et d'ouvrages ainsi que quatorze ratons laveurs !

249'983 objets ou lots inventoriés

314'641 visites physiques¹⁵

4'344 visites scolaires¹⁶

565'898 visites en ligne (sites internet)¹⁷

28 expositions *in situ*¹⁸

623 événements¹⁹

182 publications et articles²⁰

BCUL²¹

15'267 usagères et usagers actifs

1'127'394 visites physiques

288'133 prêts

137 bibliothèques dans le réseau Renouvaud

21'415'121 consultations numériques Open Access

2'422'521 consultations numériques payantes

8'553'567 documents physiques à disposition

744'770 documents numériques à disposition

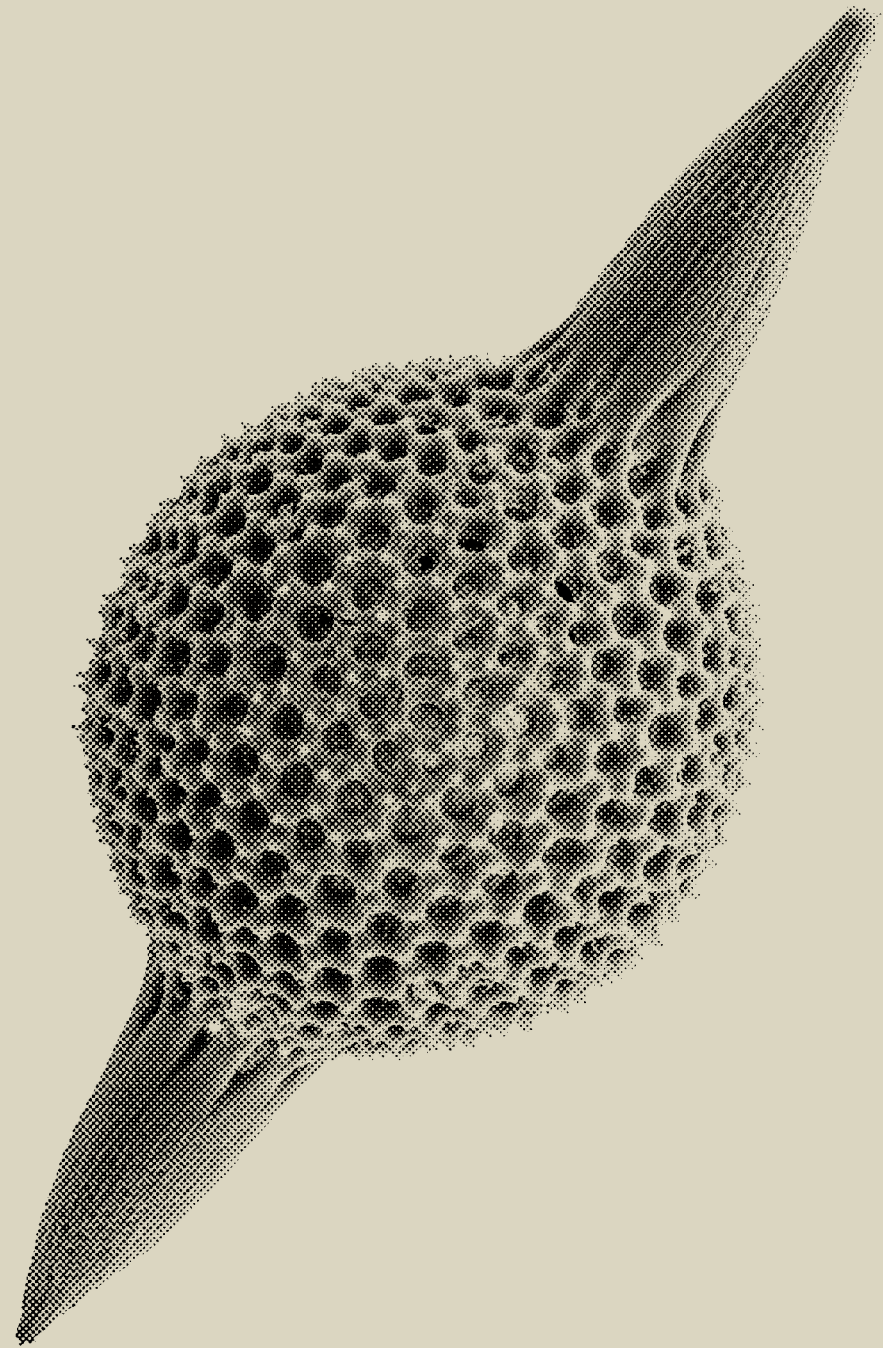
16'917 caisses de livres et de documents multimédia en transit
entre les 6 sites de la BCUL

3 expositions *in situ*²²

57 événements²³

¹³ Y compris MCBA, Photo Elysée et mudac, rattachés à la Fondation Plateforme 10
¹⁴ Ce chiffre est approximatif car, au vu des spécificités de chacune, il est extrêmement complexe de comparer les collections entre elles
¹⁵ Comptage effectué selon les normes préconisées par l'Association des musées suisses (AMS), chiffre n'englobant pas les visites totalisées par les expositions itinérantes
¹⁶ Chiffre englobant les visites libres, les visites guidées et les visites réservées au corps enseignant
¹⁷ Chiffre englobant les visites d'internautes sur les différents sites internet officiels ou temporaires
¹⁸ Créations d'expositions ou améliorations du dispositif
¹⁹ Chiffre comprenant les journées particulières (conférences, lectures, projections, festivals, ateliers, animations, visites spécifiques, etc.)
²⁰ Chiffre englobant les catalogues, articles et toute autre activité éditoriale
²¹ Pour plus d'informations, voir le rapport annuel de la BCUL
²² Créations d'expositions ou améliorations du dispositif
²³ Chiffre comprenant les journées particulières (conférences, lectures, projections, festivals, ateliers, animations, visites spécifiques, etc.)

Encouragement à la culture



Aides aux institutions et organismes culturels

Les subventions allouées par l’État de Vaud aux activités culturelles sont régies par la loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA). Elles ont pour but d’encourager la vie culturelle et de soutenir la création artistique professionnelle et sa diffusion. Au travers de soutiens réguliers et ponctuels, l’État, par l’intermédiaire du SERAC, veille au respect de la liberté de création et d’expression culturelles. Il s’efforce d’assurer la diversité de l’offre et l’accès du plus grand nombre à la culture.

Aides structurelles renouvelables

L’État accorde des soutiens structurels de durée déterminée à des institutions et des organismes d’importance régionale ou suprarégionale. Ces aides ont pour but de soutenir de manière subsidiaire les contributions communales dans ces domaines et d’encourager les actions en ce sens menées par diverses entités privées ou semi-publiques. Selon les dispositions de la LVCA (art. 17), les subventions à caractère durable sont accordées par le biais d’une convention de subventionnement d’une durée maximale de cinq ans, renouvelable après évaluation.

Une « Convention-cadre concernant le soutien d’activités culturelles d’importance régionale ou suprarégionale » a par ailleurs été passée le 3 décembre 2015 entre l’État, l’Union des Communes Vaudoises (UCV) et l’Association de Communes Vaudoises (AdCV). Elle vise à soutenir des institutions et manifestations culturelles d’importance régionale (rayonnement dépassant le niveau local) et suprarégionale (rayonnement cantonal, voire supracantonal) soutenues par une « ville-centre » (une entité politique ayant une ou des activités culturelles significatives sur le plan régional ou cantonal au sens de l’article 10, alinéa 1 de la LVCA) ou par une ou plusieurs communes.

En 2021

En 2021, les aides structurelles versées par l’État ont représenté 18,1 millions de francs hors LEM et LFPI0 (sur un budget de 94,7 millions de francs²⁴). Elles ont bénéficié à 159 organismes, dont des lieux de spectacles, des orchestres, des festivals, des associations faitières.

L’État de Vaud s’est engagé, par voie de conventions, en faveur des entités suivantes²⁵ :

- la Fondation Romande pour le Cinéma (2’200’000 francs pour l’année 2021) avec la Ville de Lausanne
- la Compagnie Philippe Saire (290’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- la Fondation Festival de la Cité (210’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- la Fondation Vevey ville d’images (170’000 francs par an) avec la Ville de Vevey
- la Fondation Le Livre sur les quais (100’000 francs par an) avec la Ville de Morges
- la Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey (80’000 francs par an) avec les Villes de Montreux et Vevey
- l’Association Castrum & Cie (70’000 francs par an) avec la Ville d’Yverdon-les-Bains
- l’Association Usine à Gaz (60’000 francs en 2021) avec la Région de Nyon et la Ville de Nyon

Les conventions conclues précédemment se poursuivent²⁶ :

- la Fondation de l’Orchestre de Chambre de Lausanne (2’308’000 francs en 2021) avec la Ville de Lausanne
- la Fondation pour l’art musical, lyrique et chorégraphique (1’701’318 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- la Fondation du Théâtre du Jorat (540’000 francs par an) avec la Commune de Jorat-Mézières
- la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (480’000 francs par an) avec les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens, Jouxten-s-Mézery, Renens, Saint-Sulpice, Prilly, Villars-Sainte-Croix et la Ville de Lausanne
- la Fondation Visions du Réel (320’000 par an) avec la Région de Nyon et la Ville de Nyon
- l’Association les ArTpenteurs (230’000 francs par an) avec la Ville d’Yverdon-les-Bains

Aides aux projets culturels

- la Fondation far° (170’000 francs par an) avec la Région de Nyon et la Ville de Nyon
- la Fondation Lavaux Classic (120’000 francs par an) avec les Communes de Bourg-en-Lavaux et Pully et la Ville de Vevey
- la Fondation Ensemble Vocal de Lausanne (120’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- l’Association Oriental-Vevey (100’000 francs par an) avec la Ville de Vevey
- le Groupement des Amis de la Musique Électrique (40’000 francs par an) avec la Ville d’Yverdon-les-Bains
- l’Association de l’orchestre des collèges et gymnases lausannois (37’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- l’Association du Casino Théâtre de Rolle (30’000 francs en 2021)
- l’Association des Anciens Fifres et Tambours des Collèges Secondaires (26’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- l’Association Lettres frontière (5500 francs par an)

Aides sélectives ponctuelles

Sous la forme de subventions, de couvertures de déficit ou d’avantages économiques comme la mise à disposition d’ateliers, les aides sélectives sont allouées à des projets culturels limités dans le temps. Les demandes de soutien, déposées spontanément ou à la suite de mises au concours, sont examinées par trois commissions cantonales constituées d’expertes et d’experts indépendants nommés par le Conseil d’État. Ces dernières ont la tâche d’analyser et de prioriser les dossiers, puis leurs préavis sont soumis pour validation à la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

La Commission cantonale des arts de la scène (CCAS) analyse une fois par an les dossiers des domaines du théâtre, de la chorégraphie, de l’humour et des arts performatifs et circassiens. Tous les trimestres, la Commission cantonale des activités culturelles (CCAC) analyse les dossiers relevant des domaines de la musique, de la littérature, des beaux-arts ou des projets pluridisciplinaires, et la Commission cantonale de sensibilisation à la culture (CCSC) les demandes relatives à des dispositifs et des actions de médiation culturelle.

En 2021

En 2021, les aides sélectives ponctuelles ont permis de soutenir 333 projets culturels sur un total de 627 dossiers déposés (tous domaines artistiques confondus), dont :

- 31 soutiens accordés par la CCAS pour un montant de 1,745 million de francs
- 255 soutiens accordés par la CCAC pour un montant de 1,05 million de francs
- 47 soutiens accordés par la CCSC pour un montant de 243’200 francs

Onze nouvelles conventions de durée déterminée (3 ans) ont été octroyées par la CCAS aux compagnies²⁷ :

- Compagnie Linga (Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo – 130’000 francs par an)
- Numero23Prod (Massimo Furlan – 100’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne et la Fondation Pro Helvetia
- La Bocca della Luna (Muriel Imbach – 70’000 francs par an)
- 2 b Compagny (François Gremaud – 70’000 francs par an)
- Compagnie de nuit comme de jour (Guillaume Béguin – 60’000 francs par an)
- Compagnie SNAUT (Joël Maillard – 60’000 francs par an)
- Association Plus (Nicole Seiler – 60’000 francs par an)
- Association Goldtronic (Nadine Fuchs et Marco Delgado – 60’000 francs par an)
- Kokodyniack (Jean-Baptiste Roybon – 60’000 francs par an)
- Association Praxis (Claire Dessimoz – 50’000 francs par an)
- Association Fargue (Anne Ro-chat et Jean Ro-chat – 40’000 francs par an)

Les conventions attribuées les années précédentes se poursuivent²⁸ :

- Les Célébrants (Cédric Dorier, 80’000 francs par an)
- Prototype Status (Jasmine Morand – 60’000 francs en 2021) avec la Ville de Vevey
- Salut la Compagnie (Thierry Romanens – 60’000 francs par an)
- Arts Mouvementés (Yasmine Hugonnet – 60’000 francs par an) avec la Ville de Lausanne
- Émilie Charriot (Émilie Charriot, 45’000 francs en 2021) avec la Ville de Lausanne

²⁴ Voir p. 11
²⁵⁻²⁸ Les montants indiqués correspondent à la part cantonale uniquement

Aides aux projets culturels

Bourses pour la création artistique professionnelle

L'État de Vaud met au concours en principe chaque année : une Bourse arts plastiques (dotée de 20'000 francs), une Bourse à l'écriture (15'000 francs) ainsi qu'une Bourse de compagnonnage théâtral bisannuelle en collaboration avec la Ville de Lausanne (90'000 francs) afin de soutenir des artistes professionnels développant, à un moment particulier de leur parcours, un projet d'envergure.

Les personnes pouvant prétendre à une Bourse arts plastiques ou à une Bourse à l'écriture doivent être vaudoises ou établies dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et avoir déjà plusieurs publications ou réalisations à leur actif. Quant à la Bourse de compagnonnage théâtral, elle est destinée à des compagnies émergentes établies et travaillant à Lausanne et vise à développer les compétences de jeunes metteuses et metteurs en scène en contribuant financièrement à un compagnonnage de deux ans, la première année étant une année d'assistantat auprès d'une ou un professionnel confirmé, la seconde le temps de la réalisation d'un projet de création théâtrale.

En 2021

- la Bourse arts plastiques a été attribuée à Xénia Lucie Laffely
- deux Bourses à l'écriture ont été remises à Sarah Gysler et Pierre Fankhauser
- la Bourse de compagnonnage théâtral est revenue à Jonas Lambelet pour un compagnonnage avec la Compagnie Jours Tranquilles

Appels à projets

L'État de Vaud octroie des aides dans des domaines culturels et artistiques d'actualité au travers d'appels à projets ciblés. Les lauréates et lauréats, tous professionnels, se voient allouer une subvention qui leur permet de développer un projet dans un domaine spécifique.

Les appels à projets sont des soutiens à la création souples, qui peuvent concerner différents domaines. Si la musique et l'édition sont régulièrement soutenues de cette manière, le SERAC a récemment développé des appels à projets portant sur de nouvelles disciplines, telles que les jeux vidéo et la photographie.

En 2021

Musique :

Les artistes et les ensembles professionnels primés dans le cadre du soutien (15'000 francs par an pendant deux ans par artiste ou par ensemble) destiné au domaine des musiques actuelles, du jazz, de la musique classique ou contemporaine sont :

- Cie Cinq Quatre
- Alberto Malo
- Verveine-Music
- Benoît Jacques Albert Moreau
- Richard Dubugnon

Maisons d'édition :

Le soutien, de 10'000 à 15'000 francs par an pendant trois ans, a été octroyé aux six maisons d'édition suivantes :

- Éditions Plaisir de Lire
- INFOLIO SA
- art & fiction, éditions d'artistes
- Éditions Antipodes
- Éditions d'en bas
- Les éditions uTopie

Jeux vidéo :

Les studios récompensés dans le cadre de la troisième édition du soutien destiné à la création de jeux vidéo sont :

- Lukyantsev Company
- Violet Saint
- Virturéal SàrL

Les studios lauréats ont reçu respectivement deux fois 20'000 francs et une fois 7000 francs. Un des trois projets qui est prêt à passer à la phase de pré-production peut aussi bénéficier d'un coaching personnalisé d'une valeur de 3000 francs.

Première Enquête photographique vaudoise :

Les deux photographes primés (20'000 francs chacun pour un travail photographique sur le thème du patrimoine vaudois²⁹) sont :

- Sarah Carp
- Thomas Brasey

Résidences

L'État de Vaud dispose de deux ateliers, l'un à la Cité Internationale des Arts de Paris et l'autre à Berlin, en collaboration avec le Canton de Fribourg. Ces deux lieux permettent d'offrir à des artistes professionnels, durant un semestre, un temps de travail et de réflexion ainsi qu'une immersion dans un environnement culturel stimulant et propice à la création. L'attribution de ces ateliers se fait sur la base d'une mise au concours, et chaque Résidence est assortie d'une bourse de 9'000 francs.

En 2021

- la Résidence d'artiste à Berlin pour le deuxième semestre est revenue à l'artiste Romy Colombe. K
- la Résidence à Paris pour le premier semestre a été attribuée à l'artiste visuelle Magali Dougoud et pour le deuxième semestre au photographe Nicolas Delaroche

²⁹ Voir p. 27

Palmarès 2021



Xénia Lucie Laffely
Bourse arts plastiques 2021



Jonas Lambelet
Bourse de compagnonnage théâtral 2021-2023



Sarah Gysler
Bourse à l'écriture 2021



Thomas Brasey
Enquête photographique vaudoise 2021



Pierre Fankhauser
Bourse à l'écriture 2021



Sarah Carp
Enquête photographique vaudoise 2021



Magali Dougoud
Résidence à l'Atelier du 700°, Paris 2021 (1^{er} semestre)



Romy Colombe. K
Résidence à Berlin 2021



Nicolas Delaroche
Résidence à l'Atelier du 700°, Paris 2021 (2^e semestre)

Accès à la culture

La loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) fixent parmi les missions de l’État le soutien de l'accès à l'offre culturelle, la sensibilisation à la culture dès le plus jeune âge et la médiation culturelle. Le SERAC, par le biais de son unité Accès à la culture, se charge de suivre tous les dossiers en lien avec ces domaines. Il encadre la gestion du Fonds cantonal de sensibilisation à la culture, qui attribue des subventions aux actions liant publics et offre culturelle, fournit des conseils pour la conception de projets et organise des rencontres entre médiatrices et médiateurs professionnels.

La structure Culture-École, dont la mission est de favoriser l'accès à la culture pour les élèves des établissements scolaires vaudois, pilote divers projets comme *Les Argonautes*, projet pilote de médiation culturelle en milieu scolaire (2019-2022); « La culture, c'est classe! », appel à projets ayant pour but d'encourager et de soutenir des projets artistiques et collaboratifs dans les écoles; le Passculture³⁰, mesure financière pour les jeunes et personnes en formation postobligatoire; et les Rencontres « Écoles & Artisans d'art », organisées dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art. Enfin, elle organise la Rencontre Culture-École, qui promeut chaque année une dizaine de projets culturels pour les écoles.

Réalisation d'un arc-en-ciel dans la cour de l'Établissement de Lausanne – Mon-Repos par le duo L'Original sur l'initiative de Sarah Freda, Argonaute



En 2021

Culture-École

Près de 5700 élèves de 1P à 11S ont participé à des projets artistiques menés dans le cadre du projet pilote *Les Argonautes – la médiation culturelle en milieu scolaire*. Fresques colorées, concert musical, ateliers slam, haikus en image, art culinaire et photographie, *Les Argonautes* ont à nouveau rendu possible l'exploration de l'art sous toutes ses facettes. Par ailleurs, quatre nouvelles expériences artistiques ont été réalisées dans différentes classes vaudoises dans le cadre de l'appel à projets « La culture, c'est classe! ».

Culture inclusive

Amorcée depuis quelques années, une large réflexion sur l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap a été développée et concrétisée. Dans ce cadre, plusieurs consultations auprès de onze partenaires culturels et sociaux ont été réalisées en vue d'affiner des actions ciblées en faveur d'une politique culturelle inclusive à venir.

Soutien à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle

47 aides ponctuelles ont été accordées en 2021 sur un total de 62 demandes déposées. L'ensemble des soutiens a conduit au versement de 243'200 francs.

Enfin, divers conseils personnalisés en médiation culturelle ont été dispensés.

³⁰ Sous la forme d'une carte de réduction donnant accès à 40 lieux culturels sur le territoire cantonal, www.passculture.ch

Soutien aux écoles de musique reconnues

La loi sur les écoles de musique (LEM, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012) vise à offrir aux jeunes Vaudoises et Vaudois (jusqu'à 20 ans, et 25 ans dans des cas exceptionnels) l'accès à un enseignement musical de qualité à but non professionnel sur tout le territoire cantonal. Elle assure également aux écoles reconnues des conditions de travail adéquates, et a pour but de favoriser la participation culturelle de la population. La Fondation de droit public pour l'enseignement de la musique (FEM) a pour mission de veiller à la mise en application de la loi, sous la surveillance de l'État par l'intermédiaire du SERAC. Le financement est assuré de manière conjointe par le Canton et toutes les Communes, ainsi que par les parents d'élèves au travers de l'écolage.

En 2021

Le décret du 3 novembre 2020 fixe pour l'année 2021 la contribution de l'État et des Communes au budget annuel de la FEM. Pour rappel, l'État ainsi que l'ensemble des Communes versent de manière paritaire une contribution de 9,50 francs par habitant. Ce montant est essentiellement destiné à pérenniser l'accessibilité financière aux études musicales, à encourager les projets des écoles de musique et à régulariser les conditions de travail du corps enseignant (garantie du taux d'activité et du système de salaires).

En plus de ces subventions ordinaires, la FEM a continué d'apporter son soutien aux écoles en prolongeant le fonds spécifique qu'elle a créé en 2020 dans le cadre de la pandémie. Ce fonds a permis notamment de rembourser des écolages de cours non dispensés, de prendre en charge les frais d'acquisition de matériel de protection et de nettoyages supplémentaires, ainsi que de couvrir financièrement le remplacement ou le remboursement de cours pour les enseignantes et enseignants en congé maladie ou placés en quarantaine.

Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État

Depuis les années 1970, l'État réserve un montant, proportionnel aux coûts des travaux importants de construction ou de rénovation de ses bâtiments, à une intervention artistique sur ces derniers. Celle-ci peut prendre la forme d'une œuvre, d'un geste ou d'un marquage artistique intérieur ou extérieur qui entre en interaction avec l'architecture du bâtiment, sa fonction, ses utilisatrices et utilisateurs ou son public en général. Cette intervention artistique doit être le résultat d'une collaboration entre l'artiste et l'architecte.

Conformément au règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État (RIABE, du 1^{er} avril 2015), les mandats sont attribués par la Commission d'intervention artistique (CoArt) suite à des concours organisés par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Le SERAC assure la vice-présidence de cette commission.

En 2021

Les résultats de deux concours d'intervention artistique en lien avec d'importants chantiers de l'État ont été annoncés en septembre et ont fait l'objet d'une exposition mise sur pied par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP):

- « Ligne et ronds » de Jean-Luc Manz et Matteo Gonet à Lausanne pour l'extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage
- « Surfaces d'échanges » de Martin Jakob à Neuchâtel pour l'extension du Gymnase de Burier

L'application artlist.net, réalisée en partenariat avec le site internet artlog.net du *Kunstbulletin* et proposant une carte mobile ainsi que d'autres informations sur l'ensemble des réalisations de ce type, a été dévoilée au cours de l'événement.

Quelques chiffres

Aides structurelles et sélectives

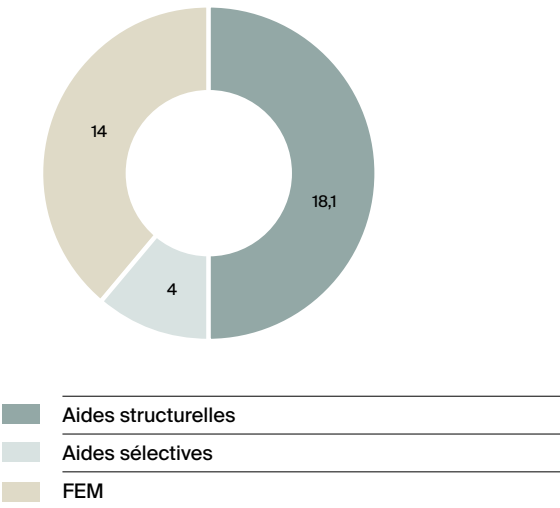
834
demandes de soutien déposées

Le traitement des dossiers a permis de répondre favorablement à 492 requêtes, un taux d’octroi de 59%. 159 institutions et organisations culturelles ont bénéficié d’aides régulières.

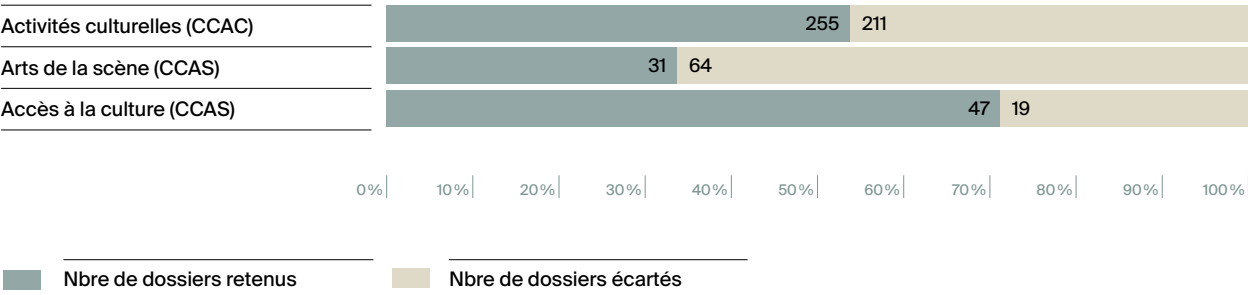
En 2021, les aides structurelles renouvelables et les aides sélectives ponctuelles du SERAC se sont élevées à 36,1 millions de francs :

- 18,1 millions en aides structurelles
- 4 millions en aides sélectives
- 14 millions à la Fondation pour l’enseignement de la musique (FEM)

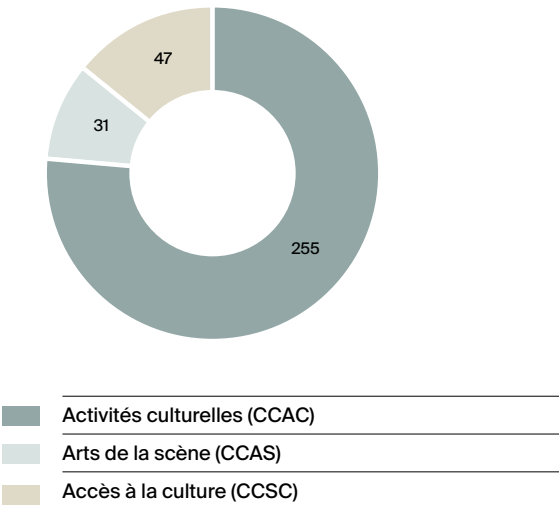
Budget par type de soutien en millions



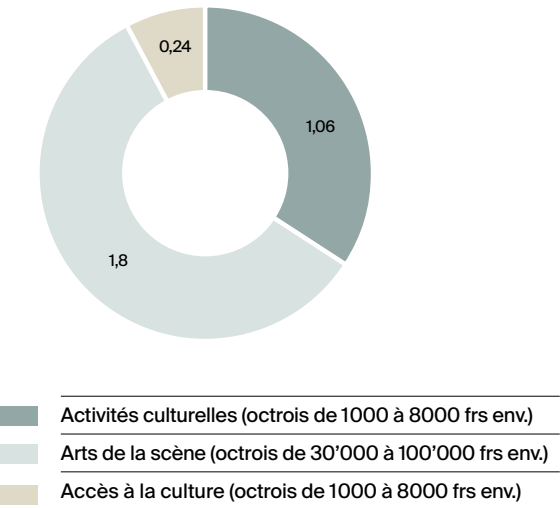
Dossiers retenus ou écartés des aides sélectives



Répartition des aides sélectives



Montants attribués en millions



COVID-19

Les soutiens au secteur culturel se sont poursuivis durant l'année 2021 et ont accompagné la reprise progressive des activités culturelles. Les bases légales et les critères d'attribution ont été fixés par l'ordonnance fédérale COVID dans le secteur de la culture du 20 mars 2020 abrogée et remplacée par l'ordonnance fédérale COVID-19 culture du 14 octobre 2020, par l'arrêté cantonal d'application de l'ordonnance du 8 avril 2020 et par le décret du Grand Conseil correspondant du 23 juin 2020.

La deuxième phase de l'ordonnance, financée de manière paritaire par la Confédération et l'État de Vaud, a pris effet au 1^{er} novembre 2020 et s'est terminée le 31 décembre 2021³¹. Les mesures d'atténuation des pertes liées à la situation sanitaire ont pu être prolongées et le nouvel outil de contribution aux «projets de transformation» a pu être mis en œuvre durant cette deuxième phase.

21,3 millions de francs ont été octroyés en indemnisation pour pertes financières à 473 bénéficiaires (personnes physiques et morales) dans le canton, et près de 9,8 millions de francs ont permis la concrétisation de 113 projets de transformation portés par des entreprises culturelles vaudoises. La culture vaudoise a ainsi été soutenue à hauteur de 31,1 millions de francs entre novembre 2020 et décembre 2021.

TOTAL PHASE II - indemnisation

	Demandes évaluées	Octrois	Total montants sollicités	Total montants accordés
Entreprises culturelles	426	358	32'363'572	19'806'941
Actrices et acteurs culturels indépendants	112	101	2'646'870	1'386'543
Actrices et acteurs culturels intermittents	18	14	242'775	127'523
Total	556	473	35'253'217	21'321'007

TOTAL PHASE II - projets de transformation

	Demandes évaluées	Octrois	Total montants sollicités	Total montants accordés
Entreprises culturelles	241	113	29'924'939	9'796'900

³¹ Les statistiques mentionnées ne concernent que la phase II (du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021)

31,1 millions de francs

Un total de 31,1 millions de francs, dont 21,3 millions de francs en indemnisation pour pertes financières et 9,8 millions de francs pour des projets de transformation, a été versé au secteur culturel dans le cadre de la deuxième phase de l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture³².

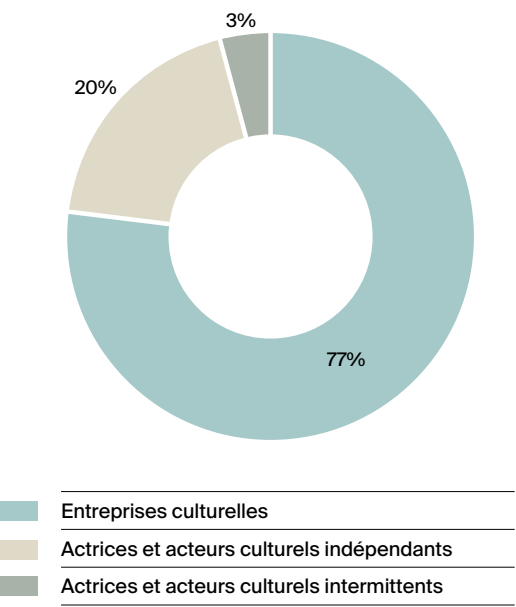
Montant sollicité le plus élevé: 2,84 millions de francs
Octroi le plus élevé: 2,15 millions de francs
Octroi le plus modeste: 180 francs

³² Ce montant correspond aux aides octroyées conjointement par la Confédération et l'État de Vaud, auquel s'ajoute le montant du dispositif déployé par le Canton (Bourses de recherche et de développement, achats d'œuvres), voir p. 47

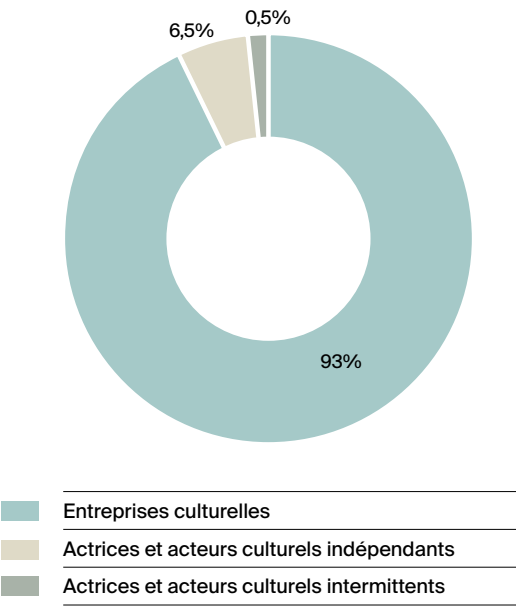
COVID-19

Indemnisation

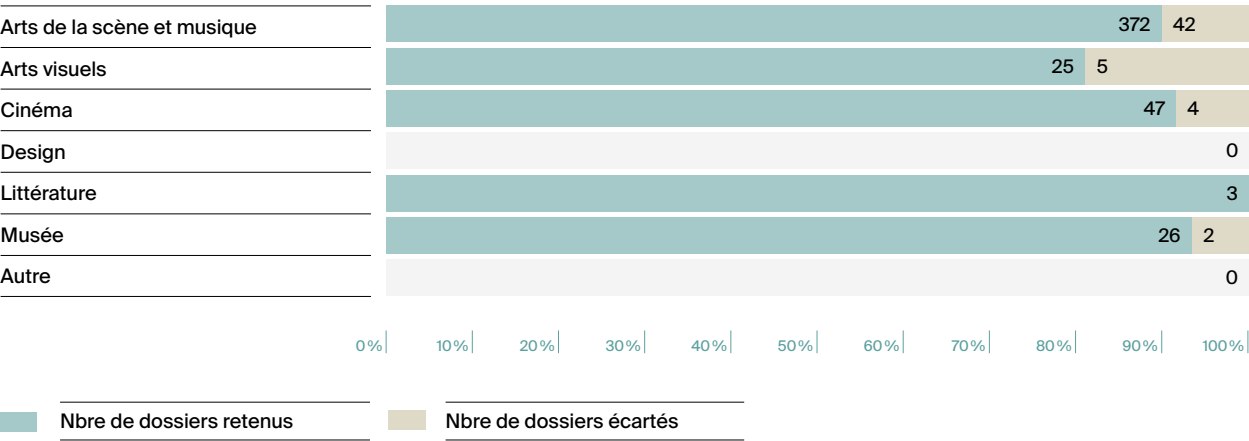
Répartition des demandes d'indemnisation déposées



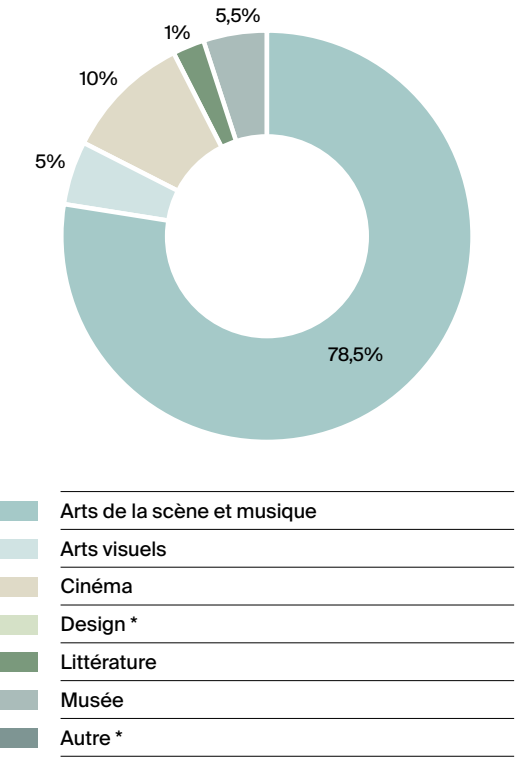
Répartition des montants octroyés



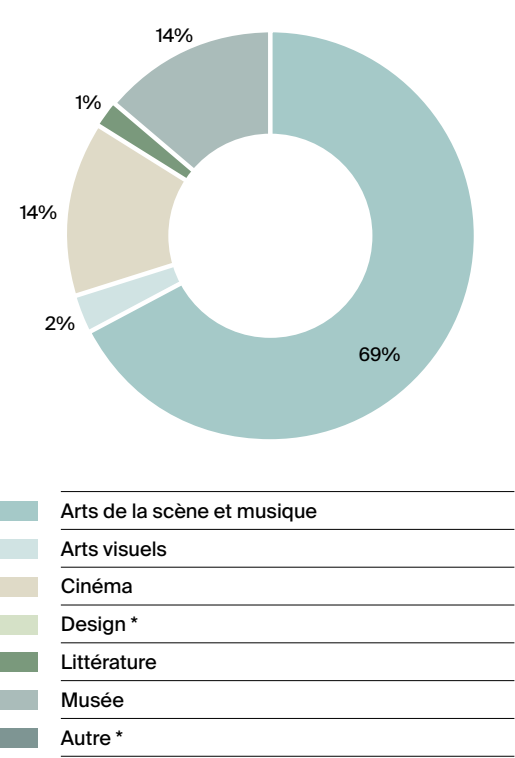
Dossiers retenus ou écartés par domaines culturels³³



Répartition des demandes d'indemnisation déposées



Répartition des montants octroyés



* 0%, aucun dossier n'a été soumis pour ces domaines

³³ Les domaines ont été définis dans l'ordonnance COVID-19 culture par la Confédération et ne correspondent pas toujours aux catégories appliquées par les cantons dans leur propre politique culturelle

COVID-19

Projets de transformation

Les projets de transformation permettent aux entreprises culturelles de se réorienter, de s'adapter aux circonstances ou de développer de nouvelles stratégies visant à reconquérir les publics. Ce dispositif sélectif est financé de manière paritaire par la Confédération et les Cantons. Près de 50% des requêtes répondaient aux critères d'octroi définis par la Confédération dans l'ordonnance COVID-19 culture pour des contributions à des projets de transformation dont le plafond est fixé à 300'000 francs par entreprise culturelle.

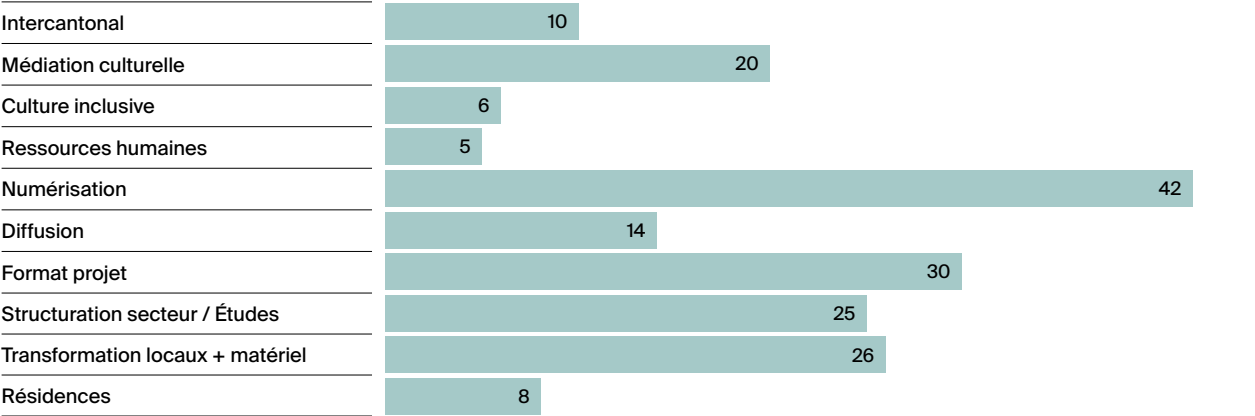
Avec 241 projets déposés, le Canton de Vaud est le deuxième canton suisse à avoir traité le plus grand nombre de projets de transformation en 2021. Pour ce faire, une commission *ad hoc* composée de membres de la direction du SERAC ainsi

que de spécialistes externes en innovation et participation culturelle a été constituée. Les projets soutenus concernent l'ensemble des disciplines artistiques et ont des retombées positives sur l'ensemble des districts du canton. Des projets intercantonaux ont également pu être soutenus grâce à ce dispositif innovant.

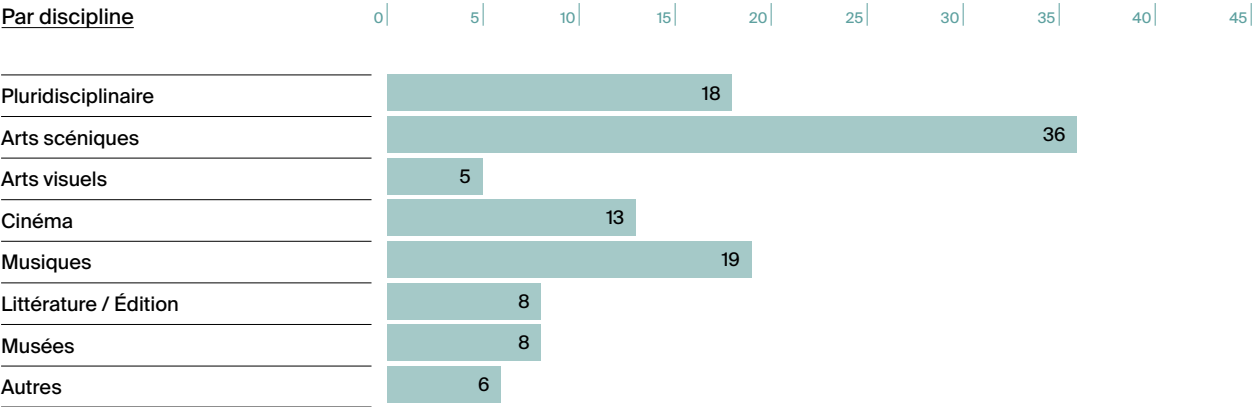
Typologie des projets

Les projets soutenus concernent par exemple la numérisation de l'offre, la transformation du format des événements culturels afin de les rendre COVID-compatibles, la refonte des modèles de diffusion, la réflexion autour de bonnes pratiques ou encore la médiation vers de nouveaux publics, dont quelques initiatives en faveur de la culture inclusive. Plusieurs études sectorielles ont également pu être soutenues dans le cadre de ce dispositif et permettront d'accompagner la nécessaire adaptation du secteur culturel dans sa phase post-COVID.

Par typologie³⁴



Par discipline

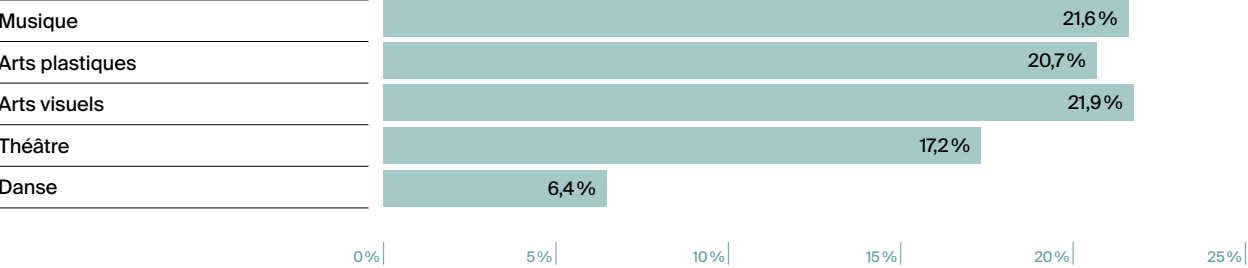


Bourses de recherche et de développement

En complément des aides fédérales, le Canton a souhaité déployer un dispositif exceptionnel en faveur des actrices et acteurs du monde culturel impactés par la crise COVID-19. En décembre 2020, il a lancé les bourses de recherche et de développement artistiques pour un montant de 5'754'000 francs. Mises en œuvre en un temps record, ces bourses, allant de 10'000 à 20'000 francs, ont permis à 470 artistes vaudois de poursuivre leur activité, leur travail de recherche et leur réflexion en vue d'une reprise de leurs activités habituelles courant 2021. Des achats à des artistes vaudois vivants ont également pu être réalisés pour le compte des institutions patrimoniales cantonales vaudoises, pour un montant de 427'218 francs.

Le maillage des contributions tant fédérales et cantonales que communales a assuré de manière adaptée le maintien de l'exceptionnel tissu culturel vaudois durant la crise sanitaire. Cet effort collectif a permis à tout le secteur, et ceci malgré les incertitudes et les difficultés traversées, d'envisager la reprise de ses activités en 2022 sous les meilleurs auspices. Les projets de transformation ont quant à eux offert la possibilité aux entreprises culturelles de tester de nouveaux modèles d'affaires et à des initiatives innovantes de se concrétiser.

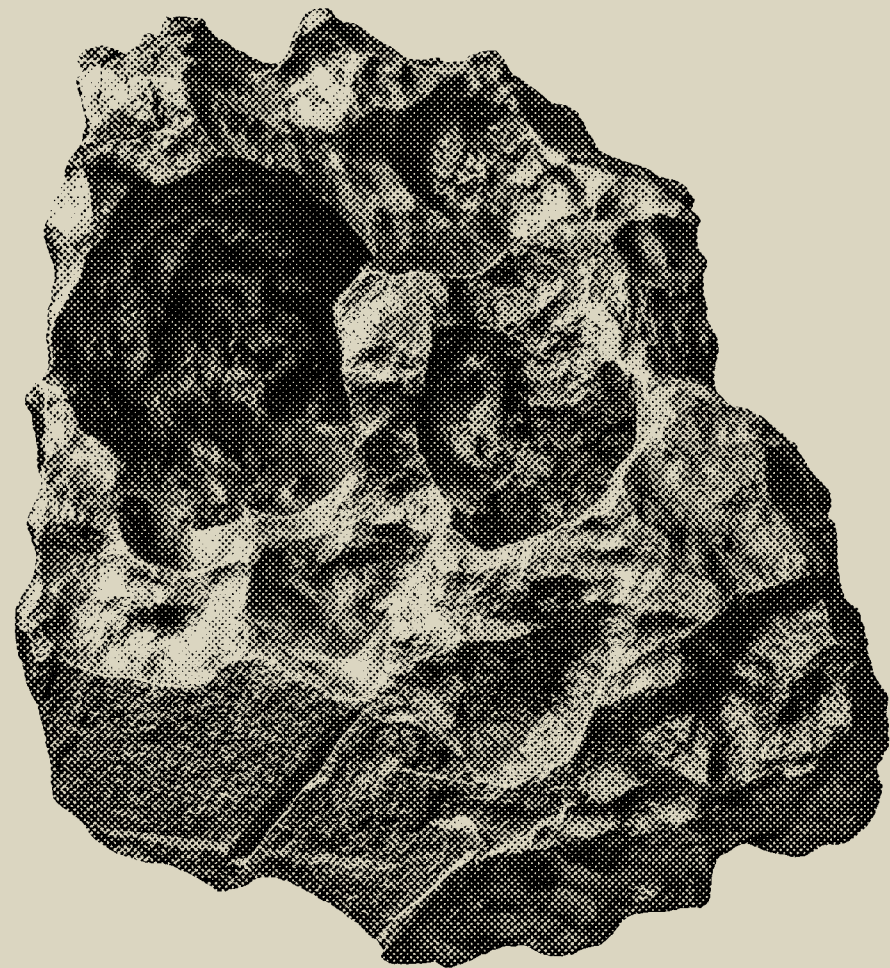
Représentativité par domaine culturel³⁵



³⁴ Un projet de transformation peut répondre à plusieurs typologies

³⁵ Dans le cadre de cet appel à projets, le domaine des arts plastiques comprend la peinture, la sculpture, la gravure, le dessin et l'estampe, alors que celui des arts visuels comprend la photographie, le cinéma, la vidéo et les nouveaux médias

Annexes



Fragment de 120 kg de la météorite de Gibeon tombée en Namibie.
Elle contient 90 % de fer, 8 % de nickel. Don de l'Association des amis du Musée de géologie.
Collection du Musée cantonal de géologie

Bases légales

Arts vivants:
Loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant le Fonds cantonal des activités culturelles (RF-CAC)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant le Fonds cantonal des arts de la scène (RF-CAS)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture (RF-CSC)
Règlement concernant l'aide à l'équipement de lieux culturels (RAELC)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État (RIABE)
Convention-cadre concernant le soutien d'activités culturelles d'importance régionale et suprarégionale

Patrimoine mobilier et immatériel:
Loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)
Règlement d'application du 1^{er} avril 2015 de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (RLPMI)

Enseignement de la musique:
Loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique (LEM)
Règlement d'application du 19 décembre 2011 de la loi sur les écoles de musique (RLEM)

Fondation Plateforme 10:
Loi du 26 novembre 2019 sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (LFP10)
Règlement d'application du 3 juin 2020 sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (RLFP10)

Direction du SERAC

Direction du service:
Nicole Minder, cheffe de service
Nicolas Gyger, chef de service adjoint, responsable section Encouragement à la culture, membre du Comité de direction
Aline Delacrétaz, responsable unité Missions stratégiques, membre du Comité de direction
Ariane Devanthéry, responsable unité Patrimoine mobilier et immatériel
Marie-Christine Galliker, assistante unité Administration et finances
Valentin Grosjean, chargé de missions unité Missions stratégiques
Patricia Ith, secrétaire de direction
Annabelle Jecker, responsable unité Ressources humaines, membre du Comité de direction
Karine Kern, coordinatrice section Encouragement à la culture
Hervé Monnerat, responsable unité Administration et finances, membre du Comité de direction
Diana Pétament Martinez, spécialiste communication
Isabelle Ravussin, chargée de projets en médiation culturelle
Rosaria Seggio, assistante unité Ressources humaines
Aude Spicher, assistante unité Patrimoine mobilier et immatériel et assistante JEMA (dès le 01.09.2021)
Veronica Tracchia, responsable de missions stratégiques section Encouragement à la culture
Myriam Valet, responsable unité Accès à la culture
Gaëlle Werkle, assistante section Encouragement à la culture

Directions des institutions patrimoniales cantonales:
Gilles Borel, directeur du Musée cantonal de géologie
François Felber, directeur des Musée et Jardins botaniques cantonaux
Jeannette Frey, directrice de la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne
Denis Genequand, directeur des Site et Musée romains d'Avenches
Lionel Pernet, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
Michel Sartori, directeur du Musée cantonal de zoologie

Chacune de ces institutions a son propre organigramme.
Le service se compose de 270 collaboratrices et collaborateurs en fixe, auxquels s'ajoutent 170 auxiliaires. Que toutes ces personnes soient remerciées ici de leur travail et de leur engagement quotidien.

Fonds cantonaux de financement et commissions d'attribution

La loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) instituent quatre commissions permanentes chargées d'examiner les demandes de soutien adressées au SERAC. Les commissions émettent des préavis servant de base aux décisions de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), pour l'octroi des aides et des subventions. Les membres des commissions sont des expertes et experts indépendants, choisis au sein des milieux professionnels concernés et désignés par le Conseil d'État pour la durée d'une législature (cinq ans), renouvelable une fois.

1. Le Fonds cantonal des activités culturelles est destiné à soutenir des projets artistiques professionnels dans les domaines de la musique, de la littérature et des beaux-arts, ou des projets pluridisciplinaires. Les demandes de soutien sont examinées par la Commission cantonale des activités culturelles qui, tous les trimestres, se réunit en sous-commissions selon les domaines d'attribution.

CCAC 2021:
Nicolas Gyger, chef de service adjoint du SERAC, responsable section Encouragement à la culture – présidence
Raphaël Aubert, journaliste et écrivain
Véronique Biollay Kennedy, directrice du Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO)
Carole Dubuis, assistante de production à l'actualité radio de la RTS et présidente de l'association Tulalu
Julien Feltin, musicien et directeur de l'EJMA
Julien Gross, adjoint au développement de projets culturels, Ville de Lausanne
Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino Théâtre de Rolle
Catherine Othenin-Girard, historienne d'art
Chantal Prod'Hom, directrice du mudac
Antonin Scherrer, écrivain et critique musical
Nicole Schweizer, conservatrice au MCBA
Stefano Stoll, directeur du Festival Images Vevey
Laurence Vinclair, directrice des Docks à Lausanne
Karine Kern, coordinatrice section Encouragement à la culture du SERAC – secrétaire de la commission

2. Le Fonds cantonal des arts de la scène est destiné à soutenir des productions professionnelles issues de compagnies indépendantes vaudoises, dans les domaines du théâtre, de la chorégraphie et des arts performatifs. Les aides allouées peuvent prendre la forme d'une subvention ponctuelle unique ou d'une subvention ponctuelle de durée déterminée (en principe trois ans). Les demandes sont examinées une fois par an par la Commission cantonale des arts de la scène.

CCAS 2021:
Nicolas Gyger, chef de service adjoint du SERAC, responsable section Encouragement à la culture – présidence
Joël Aguet, historien du théâtre
Corinne Arter, metteure en scène et pédagogue
Michel Caspary, directeur du Théâtre du Jorat
Florence Faure, directrice de l'école de danse l'Atelier.le.loft
Rita Freda, dramaturge et chercheuse en études théâtrales
Corinne Jaquiéry, journaliste culturelle et formatrice en communication
Myriam Kridi, directrice du Festival de la Cité de Lausanne et experte dans le domaine des arts performatifs
Natalie Meystre, architecte de l'information à l'EPFL et représentante du public
Brigitte Romanens-Deville, directrice Le Reflet – Théâtre de Vevey
Karine Kern, coordinatrice section Encouragement à la culture du SERAC – secrétaire de la commission

3. Le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture soutient des dispositifs et des actions spécifiques permettant la création de passerelles entre les différents types de publics et l'offre culturelle et nécessitant la présence d'une médiatrice ou d'un médiateur culturel professionnel. Les demandes sont examinées par la Commission cantonale de sensibilisation à la culture, qui se réunit tous les trimestres.

CCSC 2021:
Nicolas Gyger, chef de service adjoint du SERAC, responsable section Encouragement à la culture – présidence
Delphine Corthésy, chargée de projets au Service de l'éducation et de la jeunesse de la Ville de Lausanne
Claudia della Croce, professeure HES associée, responsable CAS et DAS en médiation culturelle – filière travail social
Alain Kaufmann, directeur du CoLaboratoire de l'UNIL
Sandrine Moeschler, responsable du secteur médiation au MCBA
Thierry Weber, professeur de médiation de la musique à l'HEMU
Myriam Valet, responsable unité Accès à la culture du SERAC – secrétaire de la commission

4. Le Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel vise à soutenir en particulier la préservation des biens culturels mobiliers en mains privées et d'importance cantonale, ainsi que des activités de tiers destinées à promouvoir le patrimoine mobilier et immatériel, notamment par des publications et des travaux de recherche. Les demandes sont examinées tous les trimestres par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel.

CCPMI 2021:
Nicole Minder, cheffe du SERAC – présidence
Helen Bieri Thomson, directrice du Musée national suisse – Château de Prangins
Mary-Claude Busset-Henchoz, collaboratrice scientifique au Musée des Ormonts à Vers-l'Église
Lionel Pernet, directeur du MCAH
Fabienne Hoffmann, cheffe de l'Office cantonal de la protection des biens culturels (jusqu'au 31.07.2021) et historienne de l'art indépendante
Isabelle Raboud-Schüle, directrice du Musée gruérien de Bulle et membre de la Commission suisse pour l'UNESCO
Ariane Devanthéry, responsable unité Patrimoine mobilier et immatériel du SERAC – secrétaire de la commission

Liste des acronymes

ACS: Association des Communes Suisses
AMS: Association des musées suisses
AdCV: Association de Communes Vaudoises
ASMA: Association Suisse des Métiers d'Art
ACV: Archives cantonales vaudoises
BCUL: Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne
CCAC: Commission cantonale des activités culturelles
CCAS: Commission cantonale des arts de la scène
CCPMI: Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel
CCSC: Commission cantonale de sensibilisation à la culture
CDAC: Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles
CDIP: Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CoStra: Comité stratégique du SERAC
CMM: Château de Morges et ses Musées
DFI: Département fédéral de l'intérieur
DFJC: Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGIP: Direction générale des immeubles et du patrimoine
DIS: Département des institutions et de la sécurité
EJMA: École de Jazz et de Musique Actuelle
EPFL: École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP: Équivalent temps plein
FEM: Fondation pour l'enseignement de la musique
FP10: Fondation Plateforme 10 (Fondation de droit public Plateforme 10)
GTU: Groupe technique des utilisateurs
HEMU: Haute École de Musique Vaud Valais Fribourg
JEMA: Journées Européennes des Métiers d'Art
JEP: Journées européennes du patrimoine
LEM: Loi sur les écoles de musique
LPMI: Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LVCA: Loi sur la vie culturelle et la création artistique
MCAH: Musée cantonal d'art et d'histoire
MCBA: Musée cantonal des Beaux-Arts
MCG: Musée cantonal de géologie
MCZ: Musée cantonal de zoologie
Photo Elysée: Musée cantonal pour la photographie
MJBC: Musée et Jardins botaniques cantonaux
mudac: Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains
OCL: Orchestre de Chambre de Lausanne
OFC: Office fédéral de la culture
OFS: Office fédéral des statistiques
RIABE: règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État
SERAC: Service des affaires culturelles
SMRA: Site et Musée romains d'Avenches
UCV: Union des Communes Vaudoises
UNESCO: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIL: Université de Lausanne
UVS: Union des villes suisses

Impressum

Crédits photographiques
pp. 2, 20-22, 25 © Amélie Blanc
pp. 4, 12, 48 © Stefan Ansermet MCG
pp. 16, 26 ↓ © J.-B. Sieber/ARC
p. 18 © Laurent Dubois BCUL
p. 22 ↑ © William Gammuto Sàrl / ↓ © lyketil.ch
p. 24 © Nora Rupp
p. 26 ↑ © Collection iconographique vaudoise, Iconopôle, BCUL
p. 30 © P. Vonlanthen, UNIL
pp. 36-37 Xénia Laffely © Clara Oueix / Romy Colombe, K et Magali Dougoud © Myriam Ziehli / © J.-B. Sieber/ARC
p. 38 © Sarah Freda

Conception et réalisation
Aline Delacrétaz, Valentin Grosjean, Diana Pétament Martinez

Rédaction
Services des affaires culturelles (SERAC)

Coordination
Valentin Grosjean et Diana Pétament Martinez

Relecture
Adeline Vanoverbeke

Conception et réalisation graphique
Atelier Cocchi, Flavia Cocchi
Christine Vaudois

Photolitho
Scan Graphic SA, Nyon

Impression
Baudat Imprimerie

Papier
Lessebo 1.3 Rough White FSC®
Couverture: 240 g/m²
Intérieur: 120 g/m²

Police
Suisse Int'l

Contact
Service des affaires culturelles (SERAC)
Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne
021 316 07 40
info.serac@vd.ch
www.vd.ch/serac

Le présent document peut être consulté et téléchargé sur les pages SERAC du site vd.ch.

© 2022, État de Vaud, SERAC
Tous droits réservés

en 2021, le SERAC c'est ...

94,7 millions de francs

engagés pour le fonctionnement de ses institutions
et le soutien au secteur culturel

+ 37,3 millions de francs d'aides COVID

8 millions d'objets

conservés dans ses musées

10 millions d'unités

conservées dans l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse

près de 2 millions de visites

dans ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

près de 24 millions de visites en ligne

pour ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

270 collaboratrices et collaborateurs fixes

170 collaboratrices et collaborateurs auxiliaires
